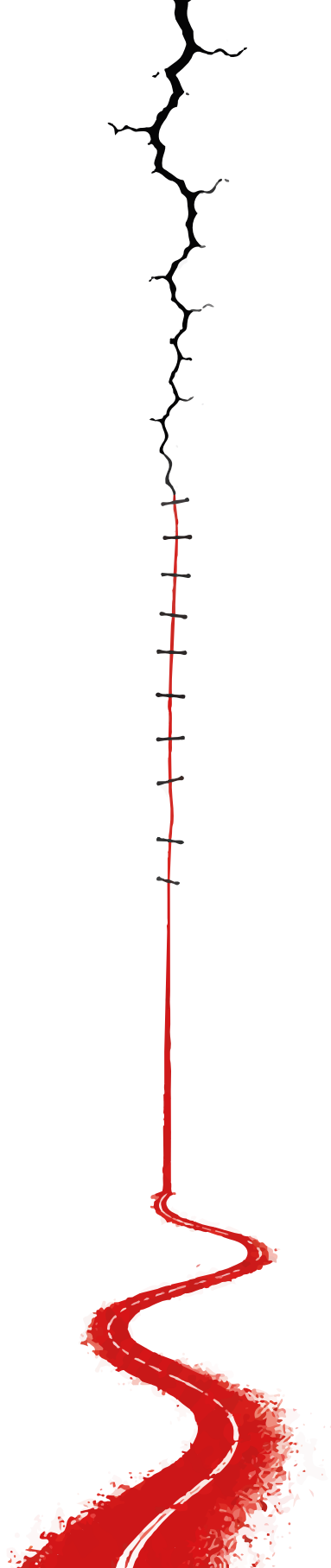


**OMCT**  
Réseau SOS-Torture

السند  
**sanad**  
Centre de Conseil OMCT مركز توجيه

# RAPPORT ANNUEL SANAD

MAI 2025 - AVRIL 2026







---

# RAPPORT SANAD

## MAI 2025-AVRIL 2026

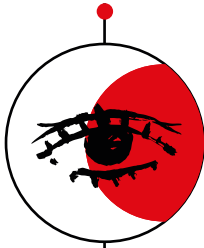
# NOTE —

# PRÉLIMINAIRE

Cette année, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) a fait le choix d'adopter une structure différente des rapports précédents, organisés autour de volets thématiques, pour adopter une progression plus proche des réalités vécues par les personnes accompagnées : de la compréhension des violences subies jusqu'au processus de réparation, et l'espoir de lendemains apaisés.

Ce changement de forme reflète une conviction de fond : la torture et les mauvais traitements ne se comprennent pas, ne se traitent pas, ne se réparent pas en silos. Chaque dimension de notre travail - sociale, psychologique, médicale, juridique, culturelle - est indissociable des autres. En donnant à voir cette interdépendance, ce rapport inscrit les interventions de SANAD dans une continuité et montre ce que le programme réalise, les évolutions de ses pratiques et les effets durables qu'il contribue à produire.

Il se compose de six temps :



## 01 COMPRENDRE

pour analyser l'évolution du contexte de l'accompagnement des victimes de torture et mauvais traitements ;



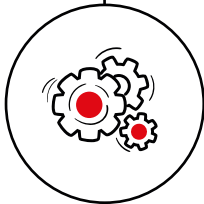
## 02 ACCOMPAGNER

pour montrer que les effets physiques, psychiques, sociaux de la torture structurent les besoins des victimes et fondent les principes et l'organisation interdisciplinaire du programme SANAD ;



## 03 DOCUMENTER

pour accompagner les victimes dans la durée avec qualité, apprentissage et savoir ainsi que présenter les tendances observées au cours de l'année ;



## 04 RÉPARER

pour exposer, en profondeur, chacune des dimensions de l'action de SANAD : la restauration de la santé et du bien-être, la reconstruction de conditions de vie dignes, et l'accès à la justice ;



## 05 AGIR

pour nommer les obstacles, questionner les pratiques et tracer des perspectives ; et enfin,



## 06 REMERCIER

pour reconnaître toutes celles et ceux sans qui ce travail serait impossible.

**DES ANNÉES  
DE PRÉSENCE.  
DES CENTAINES  
DE VIES TOUCHÉES.**

**UN SEUL ENGAGEMENT :**

**NE LAISSER PERSONNE**

**AFFRONTER SEUL** 

**LES CONSÉQUENCES**

**DE LA VIOLENCE** 

**QUE L'ÉTAT A INFLIGÉE.**

# RECONNAÎTRE POUR RÉPARER

L'étendue réelle d'une violence ne se limite pas à un acte, si grave soit-il, mais s'inscrit dans une temporalité longue et dans un espace social large. Elle se traduit par des atteintes à l'intégrité physique, à la santé psychologique et au tissu social, chacune de ces dimensions représente un préjudice distinct, reconnu par le droit international, et appelant une réponse spécifique.

En Tunisie, cette réparation demeure largement inaccessible. L'absence de condamnations pour torture, la lenteur des procédures judiciaires et le manque de mécanismes spécialisés de prise en charge maintiennent de nombreuses victimes dans une situation de vulnérabilité durable.

En documentant ces impacts et en assurant un accompagnement holistique, SANAD contribue à répondre concrètement aux conséquences des violences subies, tout en rappelant que la responsabilité première incombe aux institutions. Ce sont là les obligations que le droit international impose à la Tunisie, et que les victimes attendent depuis trop longtemps.

## Obligations que le droit international impose à la Tunisie :



# COMPRENDRE

## 1. Mandat, positionnement

Mis en place en Tunisie en 2013 par l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le programme SANAD accompagne les personnes victimes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que leurs proches. Son intervention repose sur une approche intégrée qui articule accès à la justice et prise en compte des effets des violences sur les trajectoires de vie.

La torture et les mauvais traitements engagent la responsabilité de leurs auteurs et appellent des mécanismes effectifs de réparation. Les atteintes à la santé physique et psychique, la fragilisation des liens sociaux, la précarisation ou encore la perte de repères transforment durablement les conditions d'existence. Ces dimensions ne relèvent pas des mêmes temporalités ni des mêmes registres d'intervention. SANAD agit donc à la fois sur la reconnaissance des violations — par la documentation, la qualification juridique et l'appui aux procédures — et sur leurs effets, en accompagnant les personnes dans les dimensions sociales, sanitaires et psychologiques.

Les parcours sont souvent discontinus, entravés par des obstacles administratifs, institutionnels et matériels, qu'il s'agisse de difficultés à déposer plainte, de délais dans la réalisation des expertises ou encore de l'orientation vers des soins spécialisés et des ressources existantes. Dans ce contexte, l'analyse des dossiers individuels constitue également un outil de compréhension des formes contemporaines de violence institutionnelle, mais aussi des obstacles structurels qui limitent l'accès à la justice, aux soins et aux mécanismes de réparation. Elle éclaire les défaillances des institutions, les effets des lenteurs procédurales et les inégalités d'accès aux droits. Elle alimente le plaidoyer porté par SANAD pour renforcer les garanties de prévention, de protection et de réparation.

Le mandat de SANAD poursuit ainsi une double finalité : soutenir la restauration des droits et de la dignité des personnes concernées, tout en contribuant au renforcement des conditions de justice et de prévention des violences institutionnelles.

## 2. Un contexte qui s'assombrit année après année

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie a traversé une période de profonds bouleversements politiques et institutionnels : une transition démocratique marquée par de fortes attentes, suivie d'une dégradation progressive des contre-pouvoirs, d'un rétrécissement de l'espace civique et d'une instrumentalisation croissante de la justice. Le tableau chronologique ci-dessous retrace les grandes étapes de ce mouvement, dans lequel SANAD a opéré depuis son lancement.



### FONDATION 2013

#### Une mission posée dans la transition démocratique

Le programme SANAD est né dans un contexte tunisien postrévolutionnaire porteur d'espairs institutionnels considérables. La transition vers l'État de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la reconnaissance des victimes de violations des droits humains formaient alors un horizon normatif crédible, auquel SANAD a répondu de manière opérationnelle et concrète : une prise en charge pluridisciplinaire, gratuite et individualisée des victimes de torture et de mauvais traitements.

Cette mission, définie à l'origine dans un cadre transitionnel, n'a jamais cessé d'être pertinente. Elle a, au contraire, gagné en nécessité à mesure que le contexte institutionnel s'est dégradé.



### 2013-2016

#### Le renforcement des institutions

Les actions menées sur les plans législatif et de plaidoyer ont abouti à la création d'un mécanisme national de prévention. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture s'est rendu en Tunisie, où il a écouté et pris en compte les contributions des groupes de la société civile activement engagés dans l'élaboration de programmes de réadaptation destinés aux victimes de la torture, tant passées que présentes. En 2016, le Comité des Nations Unies contre la torture a examiné la situation en Tunisie et formulé des recommandations visant à renforcer l'engagement des institutions nationales dans la protection contre la torture. Ces institutions se sont alors ouvertes à une collaboration avec les associations. SANAD a entamé une collaboration fructueuse avec l'administration pénitentiaire et le ministère des Affaires sociales.



**2017-2019**

### **Une politique axée sur la sécurité à la suite d'attentats terroristes**

La Tunisie a été frappée par une série d'attentats terroristes entre 2015 et 2019. Parmi les personnes qu'il a accompagnées, SANAD a rencontré un nombre croissant de personnes victimes de harcèlement arbitraire et de violences policières en raison de la menace qu'elles auraient représentée pour la sécurité nationale. En l'absence de contrôle judiciaire et de transparence, ces mesures déstabilisent leur existence : plus de 90 % des personnes concernées se retrouvent sans emploi stable, ce qui illustre la chaîne entre violence institutionnelle et exclusion socio-économique.

De plus, l'érosion du système judiciaire est de plus en plus manifeste, ce qui conduit à un système judiciaire à deux vitesses. Les enquêtes sur les plaintes pour torture sont lentes et opaques, alors que les citoyens accusés d'outrage à un agent de la fonction publique ou de trouble à l'ordre public sont poursuivis avec rapidité et efficacité.



**2020-2021**

### **Résilience sous contrainte : pandémie, répression et élargissement des profils de victimes**

Les années 2020 et 2021 ont constitué un test majeur de résilience pour SANAD. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a généré des entraves structurelles : restriction de la liberté de circulation, fermeture partielle des administrations, désorganisation des procédures judiciaires.

Face à ces contraintes, SANAD a su adapter ses méthodes d'intervention pour assurer la continuité et la qualité de son accompagnement.

Cette période a également révélé l'élargissement du profil des personnes accompagnées, la répression touchant désormais des catégories sociales et géographiques plus diverses.



**2022-2023**

### **La consolidation autoritaire et la mise sous tutelle du droit**

La concentration du pouvoir exécutif aux dépens des contre-pouvoirs marque un tournant qualitatif dans la dégradation de l'environnement institutionnel tunisien. La révocation de plus d'une cinquantaine de magistrats par décret présidentiel, assortie d'un pouvoir de révocation discrétionnaire octroyé à l'exécutif, a fragilisé durablement l'indépendance de la magistrature. L'adoption d'un décret réprimant les infractions aux systèmes d'information a simultanément fourni un outil de censure contre journalistes, avocats et défenseurs des droits humains, exposant les acteurs de la défense des droits à des poursuites pénales.

L'espace de plaidoyer institutionnel s'est parallèlement réduit : administrations fermées au dialogue, législateur écarté de tout processus délibératif réel.

Face à cette fermeture progressive des espaces institutionnels, SANAD a continuellement adapté ses modes d'intervention afin de maintenir son assistance directe aux victimes.



**2023-2024**

### **Le bilan décennal d'une lutte inachevée**

L'examen de la Tunisie par le Comité des Nations unies contre la torture dresse un constat sans appel : définition de la torture toujours non réformée, aucune condamnation prononcée, garanties procédurales inappliquées, impunité institutionnalisée. L'impunité est encouragée par un exécutif qui non seulement refuse d'engager le dialogue sur les droits humains, mais instrumentalise l'appareil judiciaire pour réduire au silence ceux qui en dénoncent les violations. Face à cette réalité, SANAD a élargi son périmètre d'intervention aux défenseurs des droits humains eux-mêmes, devenus à leur tour des cibles de la répression. Cette évolution marque un basculement préoccupant : les défenseurs des droits humains deviennent eux-mêmes des personnes exposées à la répression.



**2024-2025**

### **La criminalisation de la solidarité et l'intensification des vulnérabilités**

Cette période a vu s'intensifier et se diversifier la violence institutionnelle, avec une acuité particulière à l'égard des personnes en déplacement. Les ressortissants d'Afrique subsaharienne sont exposés à une discrimination qui les place dans une situation de vulnérabilité extrême face à la torture et aux mauvais traitements.

Elle a également vu émerger un phénomène inédit et particulièrement grave : la criminalisation des acteurs de la société civile ayant apporté leur assistance à des personnes en déplacement. Des inculpations pénales ont été engagées contre plusieurs organisations, créant un climat d'intimidation qui compromet l'exercice même de la solidarité.

La surpopulation carcérale atteignant 150 à 250% dans les établissements pénitentiaires et le recours massif à la détention préventive achèvent de dessiner un système où la violence institutionnelle se perpétue à chaque stade de la chaîne pénale



**2025-2026**

### **Persistance des violations et consolidation de la réponse de SANAD**

Au seuil de la période couverte par le présent rapport, la trajectoire est sans ambiguïté : l'instrumentalisation de la justice à des fins de neutralisation politique s'est généralisée, frappant figures politiques, activistes et défenseur.es des droits humains sur des fondements juridiques contestés. La répression touche désormais jusqu'à d'anciens partisans du pouvoir, signalant que l'intolérance à la critique s'est affranchie de toute considération d'allégeance préalable. Cette dynamique s'est également traduite par des mesures de suspension et de restriction ayant affecté de nombreuses associations, dont l'OMCT, dans un contexte de rétrécissement croissant de l'espace civique. À l'échelle mondiale, la contraction des financements destinés à la société civile et aux organisations de défense des droits humains ajoute une pression supplémentaire, rendant la continuité des programmes d'assistance aux victimes encore plus difficile à garantir. La réintroduction dans le débat public de la peine de mort, pourtant suspendue depuis 1991, illustre également le durcissement des orientations de l'État en matière de droits humains.



## **SANAD AUJOURD'HUI**

Plus d'une décennie s'est écoulée depuis la création de SANAD. Une décennie au cours de laquelle le contexte n'a cessé de se durcir, les violations de se multiplier et les espaces de recours de se rétrécir. C'est dans ce contexte difficile que le programme entame la période couverte par ce rapport, fort d'une expertise opérationnelle solide et d'une capacité éprouvée à adapter son action sans jamais abandonner les victimes. Car SANAD demeure ce qu'il a toujours été : une réponse de droit à une violation de droit : une prise en charge globale, pluridisciplinaire et gratuite.

Dans un environnement institutionnel et civique qui se ferme et à des ressources mondiales qui s'amenuisent, SANAD a consolidé sa réponse en renforçant ses capacités d'intervention, en élargissant ses partenariats et en maintenant, son assistance directe aux victimes.



# ACCOMPAGNER

## **2.1. Les effets durables des violences : dimensions physiques, psychiques, sociales et familiales**

La torture se prolonge bien au-delà du moment où cesse la violence physique ou psychologique - dans le corps, le psychisme, les relations familiales et les conditions de vie, parfois pour des années, parfois pour toute une vie. Ses conséquences dépassent toujours la seule victime directe.

Depuis plusieurs années, SANAD documente ces séquelles de manière systématique ; chacune représente un préjudice distinct, reconnu par le droit international et qui relève de la responsabilité de l'État.

### **a. Les séquelles physiques et psychiques : de la victime directe à la famille**

Chez les victimes directes — majoritairement des hommes — les séquelles physiques les plus fréquemment documentées concernent des atteintes neurologiques, motrices, oculaires, urinaires et respiratoires, ainsi que des lésions dentaires. Au cours des cinq dernières années, près de 35% des personnes accueillies par SANAD présentaient des séquelles physiques directement imputables aux violences subies. Ces séquelles sont, dans de nombreux cas, invalidantes : elles compromettent la capacité de travail des personnes concernées et ont des conséquences matérielles immédiates sur des familles déjà fragilisées.

Les répercussions de la torture ne s'arrêtent pas à la victime directe. SANAD a documenté, dans l'entourage – en particulier chez les mères, épouses, sœurs - le développement ou l'aggravation de pathologies chroniques liées au stress prolongé : hypertension, maladies cardiaques, diabète. Ces femmes absorbent silencieusement les conséquences des violences infligées à leurs proches. Leur tableau clinique dit, concrètement, l'étendue réelle de la violence institutionnelle.

S'y ajoutent des séquelles psychiques souvent moins visibles mais plus durables et plus dévastatrices. Les états de stress post-traumatique, les

troubles anxieux sévères, la dépression chronique ou les troubles du sommeil s'installent dans le temps et envahissent chaque dimension de la vie quotidienne : la capacité à travailler, à maintenir des liens, à faire confiance, à se projeter dans l'avenir.

Dans le contexte tunisien, cette souffrance psychologique est encore souvent appréhendée comme un « dégât collatéral » alors qu'elle constitue une conséquence directe et prévisible des violences subies.

Ces constats cliniques ont une portée juridique. Le droit international et sa jurisprudence reconnaissent que les souffrances infligées à la victime directe comme à ses proches peuvent constituer des traitements inhumains ou dégradants engageant la responsabilité de l'État. Ces séquelles appellent une réponse médicale, psychosociale et psychologique adaptée ; réponse que SANAD s'efforce de fournir face aux limites des mécanismes étatiques de prise en charge effectifs.

### **b. La fracture sociale : quand la violence désintègre les liens**

La violence institutionnelle altère aussi profondément leur tissu social. Elle fracture des familles, isole des communautés - en particulier les personnes LGBTQI+, les personnes en déplacement ou d'autres groupes déjà marginalisés.

Ces manifestations sont multiples : perte d'emploi en raison de la détention, de la détérioration de la santé, de la stigmatisation sociale ou de restrictions administratives ; affaiblissement des liens familiaux ou sociaux, pouvant aller jusqu'au rejet par la famille ou le voisinage ; obstacles ou interruptions dans l'accès à l'éducation, aux soins et aux services sociaux.

Dans cet enchaînement de vulnérabilité, les enfants occupent une place spécifique. Ils peuvent être affectés par les violences subies par leurs parents, en grandissant dans un environnement familial marqué par le traumatisme, l'appauvrissement et la désorganisation des ressources familiales.

Ces préjudices sociaux et intergénérationnels sont reconnus comme de la responsabilité de l'État. La jurisprudence du Comité des droits de l'enfant souligne que les souffrances indirectes subies par les enfants doivent être prises en compte dans les mécanismes de réparation.

Ces impacts révèlent des besoins multiples, simultanés et interdépendants — médicaux, psychologiques, sociaux et juridiques — qui ne peuvent être traités de manière isolée. Ils appellent des modalités d'intervention capables d'articuler ces différentes dimensions dans la durée et adaptées à chaque personne accompagnée.

C'est à partir de cette réalité complexe que se structurent les principes d'intervention et d'organisation interdisciplinaire de SANAD.

## **2.2. Les principes d'intervention**

Dans de nombreuses situations, les personnes s'adressent à SANAD avec une volonté d'obtenir justice, sans disposer d'une représentation claire du parcours que cela implique. Les effets des violences et le bouleversement qu'elles provoquent peuvent aussi limiter, dans un premier temps, la formulation d'autres besoins, par exemple en matière de santé. SANAD intègre cette réalité en privilégiant des modalités d'écoute, de stabilisation et une progression adaptée.

L'intervention s'inscrit dans une approche centrée sur les survivants et dans une lecture intersectionnelle des situations, attentive aux effets croisés du genre, de l'âge et des conditions socio-économiques ou administratives. Ces facteurs influencent à la fois les conditions d'exposition aux violences et les possibilités d'accès aux droits et aux ressources.

La relation d'accompagnement repose sur des principes de confiance, de confidentialité et de consentement éclairé. Ces principes constituent une condition essentielle pour permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins, de comprendre les choix qui s'offrent à elles et de participer aux décisions les concernant. Le rôle des équipes consiste à rendre ces choix possibles, à en expliciter les implications et à en soutenir la mise en œuvre.

## **2.3. Une approche interdisciplinaire**

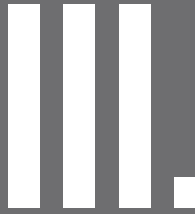
SANAD repose sur une organisation interdisciplinaire qui vise à garantir une prise en charge continue et cohérente des personnes, à la croisée des dimensions juridiques, sociales, médicales et psychologiques.

SANAD Elhaq se concentre sur la documentation des violations, leur qualification juridique et les stratégies contentieuses, afin de soutenir l'accès à la reconnaissance des droits. SANAD Care assure une réponse dans la durée aux besoins sociaux et médico-psychologiques, en vue de stabiliser les situations et réduire les effets des violences dans le temps. Ces deux composantes constituent les piliers du programme et structurent la manière dont les réponses sont apportées.

Les situations accompagnées font l'objet de mécanismes d'analyse partagée entre équipes. Cette coordination permet d'ajuster au plus près les réponses aux besoins des personnes et de définir des priorités communes. Elle rend également visibles certaines tensions : exigences de preuve dans les procédures judiciaires, temporalités longues des recours, besoins immédiats (accès aux soins, sécurité, urgence sociale), ou encore risques de revictimisation liés à certaines démarches. Les stratégies sont ajustées en fonction des marges de manœuvre disponibles, des risques identifiés et des attentes des personnes.

Le suivi privilégie la continuité du lien. Même lorsque les démarches avancent lentement, SANAD reste aux côtés des bénéficiaires dans la durée.

Le programme s'appuie sur un réseau d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels. Ces collaborations élargissent les possibilités de réponse et facilitent l'accès à des ressources spécialisées. Les contraintes pesant sur les organisations de la société civile renforcent par ailleurs la fonction des réseaux dans la continuité des accompagnements, la circulation de l'information et la coordination des actions en faveur des personnes accompagnées.



# DOCUMENTER

## 3.1. L'accès au programme et la continuité des parcours

Les personnes accèdent au programme SANAD par orientation (autres bénéficiaires, avocats, organisations partenaires, professionnelles de la santé...) ou par sollicitation directe, le plus souvent à la suite d'un événement critique (épisode de violence, mauvais traitements en détention, harcèlement policier...).

Le premier contact donne lieu à un entretien d'accueil en présentiel, généralement conduit en binôme, afin de garantir un cadre d'écoute contenant et sécurisant. Un temps suffisant est laissé aux personnes pour revenir sur les faits et les expériences traversées. Il s'agit pour la plupart d'entre elles d'un des premiers espaces où les violences subies peuvent être décrites sans confrontation immédiate à des enjeux procéduraux ou institutionnels.

À partir de cet échange, une orientation est définie : soit vers un accompagnement par SANAD si la personne y consent, soit vers d'autres dispositifs lorsque cela apparaît plus pertinent. Lorsqu'une prise en charge est engagée, elle débute par une phase d'évaluation initiale mobilisant les différentes dimensions du programme.

Dans un grand nombre de situations, les effets des violences imposent une priorisation des besoins les plus urgents. L'accompagnement se construit alors progressivement à partir de ces premiers éléments de stabilisation. Le travail de documentation débute en parallèle et consiste à recueillir et consolider les éléments relatifs aux faits, à leur chronologie et aux contextes d'exposition, en vue de leur mobilisation dans les procédures judiciaires.

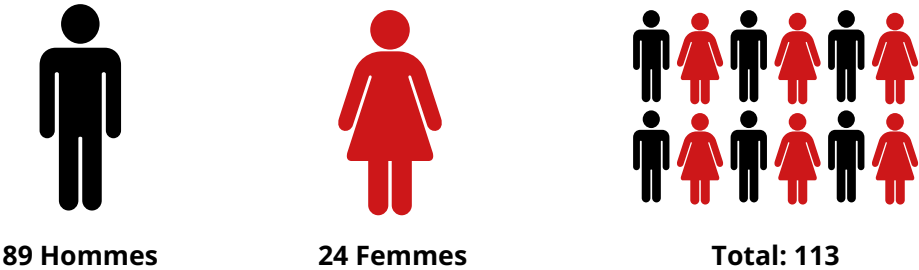
Les obstacles à l'accès aux droits traversent l'ensemble du parcours des personnes et influencent les conditions mêmes de mise en œuvre de l'accompagnement. Ils nécessitent des ajustements réguliers entre les différents intervenants afin d'adapter les démarches aux évolutions de la situation.

La clôture de l'accompagnement intervient en fonction de l'évolution des situations : lorsque les démarches sont arrivées à terme, en cas de rupture du lien ou de décès. Elle est appréciée au cas par cas, en distinguant les interruptions temporaires des fins d'accompagnement effectives. Lorsque cela est possible, des modalités de reprise de contact sont maintenues.

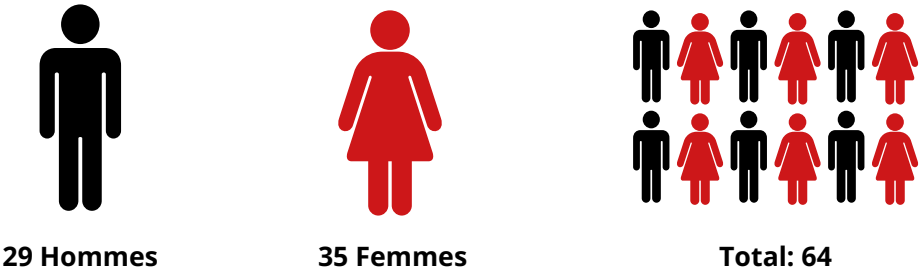
### 3.2. Les situations accompagnées cette année

Du 1er mai 2025 au 30 avril 2026, SANAD a accueilli 177 nouvelles personnes victimes de torture et de mauvais traitements. Ce sont 11 personnes de plus que l'an passé, sachant que les activités du programme ont par ailleurs été suspendues pendant trente jours (en novembre 2025) par les autorités.

#### Primaire



#### Secondaire



Les hommes restent majoritaires parmi les victimes directes (79%), ce qui confirme leur exposition plus fréquente aux violences, notamment dans les contextes de contrôle policier et de privation de liberté. Les femmes représentent une part importante des personnes accompagnées en tant que victimes des conséquences des violences subies par un proche. Elles assurent fréquemment le suivi des démarches administratives et juridiques, le maintien des ressources du foyer et l'organisation de l'accès aux soins pour la famille. Dans plusieurs situations, ces conséquences se traduisent pour elles par des atteintes psychiques ou somatiques, ainsi que par des situations de précarisation nécessitant un accompagnement social.

	0-17 ans		18-25 ans	26-45 ans	46-60 ans	60 ans et +	Total
	0-13	14-17					
Total	30	7	30	77	16	17	177

### Répartition par tranches d'âge des personnes accompagnées

La majorité des personnes accompagnées se situe entre 26 et 45 ans (44%), correspondant à des phases charnières de construction des trajectoires personnelles et familiales. Les enfants, victimes secondaires, représentent également une proportion significative des personnes accompagnées (21%). Leur présence dans le dispositif met en évidence des situations nécessitant un accompagnement spécifique et interroge les capacités de protection existantes.

### 3.3. Les tendances tortionnaires documentées

Entre mai 2025 et avril 2026, les cas documentés par SANAD confirment la persistance des tortures et mauvais traitements dans des contextes marqués par l'arbitraire, les représailles et l'absence de mécanismes effectifs de contrôle, ainsi que par des défaillances structurelles dans la protection des droits fondamentaux et notamment l'accès aux soins et à une justice efficace.

Les cas documentés mettent en évidence un continuum de violences physiques et psychologiques affectant de façon disproportionnée des personnes cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité - pauvreté, troubles psychiques, statut migratoire précaire, identité ou orientation LGBTQI+, jeunesse ou isolement social.

Les proches des victimes subissent également les effets de la violence institutionnelle, qu'ils soient apparentés à des personnes décédées dans des circonstances suspectes, des détenus ou des personnes fichées ou assignées à résidence. Ils subissent le silence des administrations, les humiliations lors des visites en prison, les intimidations et des restrictions d'accès aux droits. Le phénomène tortionnaire et l'impunité qui le recouvre produisent ainsi des dommages bien au-delà des victimes directes et continuent d'abîmer la société tunisienne dans son ensemble.

#### Les violences policières

---



SANAD a documenté au cours de l'année 31 cas de violences policières survenues principalement lors d'arrestations, gardes à vue et de contrôles sécuritaires.

Comme les années précédentes, les accusations de droit commun - vols, usage ou détention de stupéfiants, outrage ou troubles à l'ordre public - servent fréquemment de contexte à des violences physiques graves, parfois accompagnées de menaces, d'humiliations et de pressions pour obtenir des aveux.

Les coups portés à mains nues, l'usage de matraques et les humiliations surviennent dans des contextes ordinaires d'intervention policière. Ainsi, Mehdi, roué de coups par plusieurs agents après une dispute familiale près d'un poste de la Garde nationale, ou encore Nadia, qui a été agressée à l'intérieur même d'un poste de police avant d'être placée en garde à vue pour outrage alors qu'elle venait seulement s'enquérir de l'état de son frère qui venait d'être arrêté.

Les descentes domiciliaires constituent un autre espace récurrent de violences. Elles se caractérisent par leur brutalité, leur caractère humiliant et leur impact sur les proches des personnes visées. Marwen a été roué de coups lors d'une perquisition menée à son domicile devant sa sœur, elle-même violentée lorsqu'elle a tenté d'intervenir. Samia a subi une perquisition nocturne violente au domicile familial, menée par des agents qui recherchaient son frère. Ils l'ont humiliée et l'ont frappée à la main avec une matraque et ont fouillé sa chambre en se concentrant sur ses sous-vêtements. Cette violence dépasse le cadre de l'enquête et s'apparente à une forme d'intimidation collective.

Les cas documentés révèlent également une instrumentalisation de la procédure pénale, notamment à travers le recours aux aveux forcés et à la fabrication d'éléments à charge. Omar a ainsi été frappé dans un bureau du poste de police sans caméra jusqu'à subir une fracture du nez après une accusation de vol non étayée. Saber, jeune étudiant de 22 ans, a quant à lui été arrêté à son domicile. Sa mère donnait des cours particuliers à des lycéens chez elle. Une dispute a éclaté entre deux élèves et l'un d'eux a appelé un ami policier. La police est arrivée et Saber s'est interposé quand les agents ont commencé à s'en prendre à sa mère, lui reprochant de donner des cours sans autorisation. Roué de coups dans la voiture de police, il a été contraint de signer des aveux sans les lire après son arrivée au poste.

Plusieurs cas révèlent aussi une confusion persistante entre relations personnelles et exercice de l'autorité policière, donnant lieu à des formes de harcèlement et de représailles institutionnalisées. Atef a subi des violences et menaces répétées après un différend foncier impliquant un voisin lié à des agents de la Garde nationale. Mehrez, propriétaire d'un atelier de réparation, a été exposé à des pressions et des agressions multiples après avoir refusé de satisfaire des demandes de services gratuits et de paiements informels de la part de policiers.

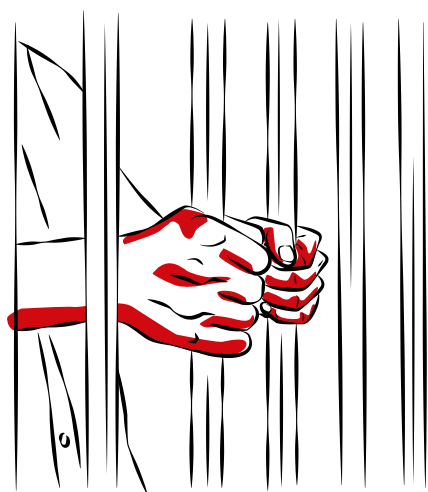
Les personnes discriminées sur la base de leur genre, leur origine, leurs convictions restent particulièrement exposées aux violences. Bassem, étudiant, a été arrêté au sein du foyer universitaire en raison de son apparence religieuse puis violenté et placé en garde à vue sur des accusations de terrorisme. Meriem est une femme d'origine subsaharienne qui réside en Tunisie depuis plus de dix ans. Elle n'y a rencontré aucun problème jusqu'à fin novembre 2025. En sortant de chez elle, elle a croisé des policiers à bord de leur voiture. Ils se sont arrêtés, l'ont fait entrer de force dans le véhicule, l'ont frappée et agressée sexuellement et lui ont volé son argent avant de la jeter en dehors de la voiture.

Enfin, de nombreux cas montrent que les violences ne s'arrêtent pas à l'acte physique, mais se prolongent par des formes d'intimidation et de pression après les incidents. Ahmed, après sa libération, a continué de subir des violences répétées et du racket de la part de la police. Ces pratiques contribuent à installer un climat de peur durable, où l'accès aux mécanismes de recours devient structurellement entravé.

Douze des 31 cas documentés concernent des personnes en déplacement originaires d'Afrique subsaharienne et interceptées en mer, ou arrêtées à leur domicile ou dans la rue. Ces arrestations s'accompagnent fréquemment de violences physiques et psychologiques graves. S'ensuit un placement en détention ou un refoulement vers l'Algérie ou la Libye ou encore un retour organisé par les autorités tunisiennes vers le pays d'origine. Plusieurs femmes rapportent avoir subi des actes de violences sexuelles dans ce contexte. Des allégations de traite des personnes ont également été documentées.

## Les tortures et mauvais traitements en prison

---



SANAD a documenté huit cas de violences physiques et psychologiques exercées par des agents pénitentiaires à l'encontre de sept détenus et d'une épouse de prisonnier agressée alors qu'elle revendiquait le respect des droits de son époux lors d'une visite.

Ossama, placé en cellule réservée aux détenus LGBTQI+, a subi violences et humiliations après avoir dénoncé des mauvais traitements. Chaque tentative de plainte auprès des agents s'est retournée contre lui : mise à l'isolement et représailles collectives orchestrées par les agents eux-mêmes. Un gardien a aussi ordonné la tonte de ses cheveux à titre punitif.

À sa libération, un médecin ORL a diagnostiqué une perte auditive majeure. Zied aussi a subi plusieurs agressions après avoir refusé de retirer une plainte contre une personne proche d'un agent pénitentiaire. Des agents l'ont roué de coups à plusieurs reprises, lui causant ecchymoses, traces d'étranglement, douleurs génitales. Les soins médicaux prescrits lui ont été délibérément refusés.

Le plus souvent, les familles constatent les traces de violence lors des visites tels que des hématomes et ecchymoses au niveau du visage, du cou, des mains, des traces d'étranglement, des difficultés manifestes à marcher et à parler... Elles parviennent à recueillir quelques allégations de la part de leur proche détenu, mais la peur des représailles prédomine, et retient les victimes de raconter en détails ce qui leur est arrivé. Il ressort des bribes de récits qu'aux coups s'ajoutent les menaces, brimades, humiliation, privation de lit, mises à l'isolement répétées.

Ces violences sont facilitées par la surpopulation carcérale et les tensions qu'elle engendre au sein des prisons entre des détenus incarcérés dans des conditions sanitaires déplorables et des gardiens soumis à des conditions de travail très dégradées marquées par un manque de personnel et de moyens. L'augmentation dramatique du nombre de détenus, en majorité en détention préventive, résultat d'une politique pénale très répressive, l'absence de mécanismes de plainte effectifs et indépendants et la culture institutionnelle d'impunité des agents pénitentiaires forment un terreau favorable à la perpétuation des violations.

Les détenus vulnérables - jeunes, LGBTQI+, personnes souffrant de troubles psychiques ou de dépendances - voient leur vulnérabilité aggravée par des conditions de détention qui les privent systématiquement de protection, de soins et de recours.

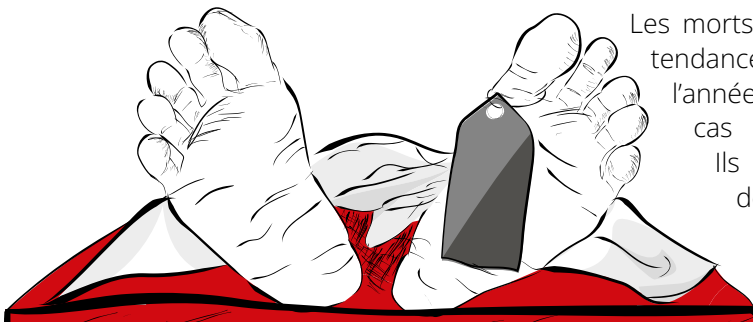
SANAD a documenté 18 cas de bénéficiaires victimes de conditions de détention inacceptables caractérisés notamment par un manque d'accès aux soins. Parmi eux, cinq sont maintenus arbitrairement en prison alors qu'ils ont été jugés irresponsables pénalement et devraient bénéficier d'une hospitalisation d'office. Parmi eux, il y a Ismail, toujours en prison depuis plus de trois ans et dont l'état de santé se détériore. Comme les autres détenus concernés, il ne reçoit pas les soins adéquats en prison ni ne bénéficie de la surveillance requise à sa sécurité et à celle des autres.

Il s'agit d'une problématique récurrente, symptomatique d'un manque de moyen et de défaillances cumulées des ministères de la Santé et de la Justice. Les hôpitaux psychiatriques disposant d'un service pour les internés d'office sont très rares, Razi étant le principal. Leurs capacités d'accueil sont limitées et ils sont le plus souvent saturés. A défaut de pouvoir y transférer les détenus par manque de place, les prisons les gardent, sans aucun fondement légal. Ces situations de détention arbitraire exposent les victimes à des risques sérieux. Les malades ne bénéficient pas d'une prise en charge médicale suffisante en détention. Ils se retrouvent souvent pris dans des spirales de violence avec les co-détenus, les gardiens et bien souvent avec eux-mêmes.

Les 13 autres cas de mauvais traitements liés aux conditions de détention documentés par SANAD confirment que les privations de soins ne constituent pas seulement des négligences isolées mais relèvent d'une défaillance structurelle de l'administration pénitentiaire. Elles peuvent entraîner des conséquences irréversibles, comme en témoigne la situation d'Anis, 61 ans, qui souffre de rhumatismes invalidants, d'infections cutanées chroniques et d'une perte quasi-totale de ses dents faute de soins, entraînant des troubles digestifs et des évanouissements sans que l'administration pénitentiaire ne permette la réalisation des examens médicaux prescrits. Ces conséquences peuvent être mortelles, comme l'illustre le décès de Wael souffrant d'un diabète de type 2. Il a été privé de son traitement à l'insuline pendant sa garde à vue, puis sa détention en prison : il est tragiquement décédé trois semaines après son arrestation.

## Les morts suspectes en détention

---



Les morts suspectes sont l'une des tendances les plus alarmantes de l'année écoulée avec 13 nouveaux cas documentés par SANAD. Ils relèvent principalement de deux cas de figure : des décès consécutifs à des violences présumées en détention ou en garde

à vue et des morts liées à des défaillances graves de prise en charge médicale, comme pour Wael évoqué précédemment.

Nizar, hospitalisé pendant dix jours pour une infection pulmonaire a été renvoyé en prison dans un état critique, en fauteuil roulant, sans vêtements adaptés au froid. Incontinent et incapable de marcher, il aurait déclaré à son père ne pas recevoir ses médicaments. Sa famille a été informée de son décès peu de temps après. Yassine, lui, serait mort après des interrogatoires violents liés à des soupçons d'évasion.

Les cas documentés révèlent également une banalisation préoccupante des décès de personnes souffrant de troubles psychiatriques ou d'addictions, dont l'état apparaît incompatible avec la détention ordinaire mais qui continuent pourtant d'être incarcérées sans prise en charge adéquate.

Dans la plupart des cas de mort suspecte, les familles ont été victime de négligences successives de la part des administrations concernées. Elles ont souvent été tenues à l'écart des informations relatives à l'état de santé, aux transferts hospitaliers ou aux circonstances des décès.

Sadri est décédé après avoir présenté de multiples blessures graves. Sa famille n'a pu obtenir des informations qu'au moment de son transfert à l'hôpital, où un médecin a constaté des fractures faciales, une hémorragie interne pulmonaire et un arrêt cardiaque consécutif à des violences présumées. Il est décédé le lendemain.

Plusieurs familles n'ont été informées du décès qu'après plusieurs jours. Certaines se heurtent toujours à l'absence d'autopsie, au refus de communication des rapports médico-légaux. La grande majorité est confrontée à l'absence de suites judiciaires effectives.

## Le harcèlement policier lié au fichage sécuritaire

Le harcèlement policier infligé aux personnes fichées et/ou assignées à résidence par le ministère de l'Intérieur connaît régulièrement des pics d'intensité. Ces personnes sont soumises à une multitude de restrictions arbitraires de liberté, sans base légale claire ni possibilité effective de recours, en raison de leur dangerosité présumée pour la sécurité publique.

Les dix nouveaux bénéficiaires ayant intégré le programme SANAD cette année sont soumis à un ensemble de mesures de contrôle cumulatives incluant des convocations répétées, perquisitions domiciliaires, interrogatoires de renseignement, restrictions de déplacement, et difficultés persistantes d'accès aux documents administratifs essentiels tels que le passeport ou le bulletin n°3.

Skander subit depuis quinze ans des contrôles policiers récurrents, des immobilisations au poste et une interdiction de facto d'exercer son métier de chauffeur, en raison de l'impossibilité d'obtenir un bulletin n°3.

Achraf, poursuivi à plusieurs reprises en lien avec des infractions terroristes a toujours bénéficié d'un non-lieu en raison du manque de preuve à son encontre. Malgré l'établissement de son innocence par la justice, il est soumis à un contrôle administratif renforcé combinant perquisitions, interrogatoires et restrictions professionnelles, illustrant un détournement du rôle de l'appareil sécuritaire qui opère comme une autorité punitive extra-judiciaire.



Après avoir purgé une courte peine à l'étranger, Akrem a été renvoyé en Tunisie et placé en détention sur les mêmes faits que ceux pour lesquels il avait été condamné. Il a finalement bénéficié d'un non-lieu mais est toujours inscrit au fichier des personnes recherchées, si bien qu'il ne peut pas obtenir de carte d'identité. Au cours de l'année écoulée, il a subi de nombreuses visites domiciliaires assorties d'interpellations au poste pour subir des interrogatoires. Il doit prévenir le poste à chaque sortie du gouvernorat et quand il sort, il reçoit des appels ou visites de la police de la ville où il se rend, sans qu'aucune justification légale ne soit donnée à tous ces contrôles.

La surveillance prolongée a un impact cumulatif sur la vie sociale, familiale et professionnelle des bénéficiaires : précarisation économique, restriction durable de la mobilité, rupture des parcours professionnelles, isolement social et sentiment d'insécurité permanent. Le fichage fonctionne comme un dispositif de contrôle administratif prolongé aux effets comparables à une sanction pénale. L'appareil sécuritaire va au-delà de sa mission de protection de l'ordre et de la sécurité publique et s'arroge un pouvoir punitif extra-judiciaire difficile à contester devant un tribunal.



## **La parole des personnes accompagnées : premiers enseignements de l'enquête de satisfaction**

Un questionnaire a été mis en place à compter du 8 décembre 2025 afin d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires concernant les assistances proposées par SANAD. Cette démarche poursuit trois objectifs principaux : mesurer l'adéquation entre l'action de SANAD et les besoins réels des personnes accompagnées, identifier les points forts et les axes d'amélioration, et intégrer les retours des bénéficiaires dans l'évolution du programme.

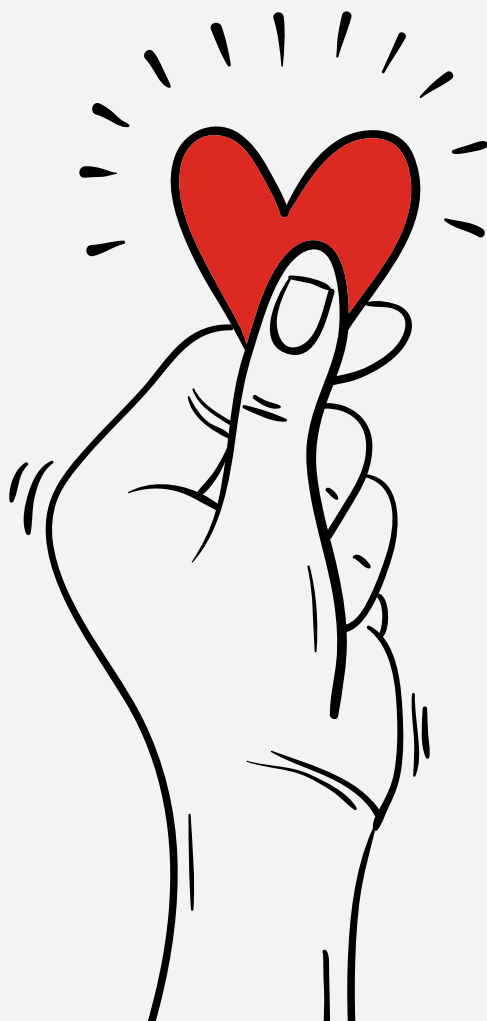
Le premier échantillon de répondants fait état d'un niveau de satisfaction globalement très élevé. Deux tiers des personnes ont affirmé que les services répondaient tout à fait à leurs besoins.

La qualité de la relation avec l'équipe constitue l'un des résultats les plus significatifs de l'évaluation. L'ensemble des répondants ayant exprimé un avis déclarent s'être « toujours » sentis écoutés, respectés et en confiance. Ce résultat revêt une importance particulière sachant que les personnes accompagnées ont connu des expériences de violence institutionnelle, de stigmatisation ou de non-reconnaissance de leur parole.

Concernant l'impact de l'accompagnement sur la santé et le bien-être global, 75% des répondants évoquent un impact « tout à fait » positif. Les éléments qualitatifs recueillis soulignent le rôle central de l'écoute et de la valeur du soutien matériel et psychosocial dans des contextes caractérisés par la précarité économique, les conséquences de la détention ou l'épuisement lié aux démarches judiciaires.

Les formes de vulnérabilité sociale et administrative influencent davantage le degré de satisfaction exprimé, plutôt que le genre. Les bénéficiaires confrontés à des contraintes structurelles persistantes (instabilité économique, restrictions administratives, lenteur des procédures) tendent plus fréquemment à exprimer une satisfaction partielle, non pas en lien avec la qualité de l'accompagnement, mais en raison des limites imposées par leur environnement.

*« Parfois, on a l'impression que certaines causes sont plus "légitimes" que d'autres, et que certains profils sont moins dignes d'écoute ou de soutien. Avec SANAD, ça n'a jamais été le cas. Vous ne m'avez jamais regardé à travers mes convictions, mais comme une personne qui a besoin d'être entendue, respectée et accompagnée. Et ça change tout. Peu importe que l'on soit de gauche, féministe, salafiste ou autre, chez vous, j'ai senti qu'on avait tous la même valeur. Cette neutralité, cette humanité, je ne l'ai pas retrouvée ailleurs. Aujourd'hui, grâce à vous, je ne me sens plus invisible. Je me sens respecté, écouté, et soutenu pour ce que je suis, sans condition. »*



# IV.

## REPARER

Dans le cadre de l'intervention de SANAD, la réparation repose sur des gestes concrets — accéder aux soins, retrouver une stabilité sociale, être accompagné psychologiquement, faire valoir ses droits — mais aussi sur la reconnaissance de ce qui a été subi.

Cette approche, s'inscrit dans le droit à la réparation reconnu par le droit international, notamment par l'article 14 de la Convention des Nations unies contre la torture, qui prévoit une prise en charge adaptée et effective des victimes.

Cette partie du rapport présente les trois principaux axes à travers lesquels SANAD met en œuvre son approche : la restauration de la santé et du bien-être, la reconstruction de conditions de vie dignes, et l'accès à la justice.

### **4.1. Restaurer la santé et le bien-être**

En Tunisie, les dispositifs publics spécialisés ne permettent pas une prise en charge globale et coordonnée de l'ensemble des besoins des personnes concernées. SANAD combine un soutien médical, psychologique et des activités culturelles à visée thérapeutique, en articulation avec le soutien social et juridique. Pour le mettre en œuvre, SANAD s'appuie sur un réseau de partenaires professionnels (médecins, psychologues, psychiatres et intervenants culturels) permettant d'assurer la qualité et la cohérence de cet accompagnement.

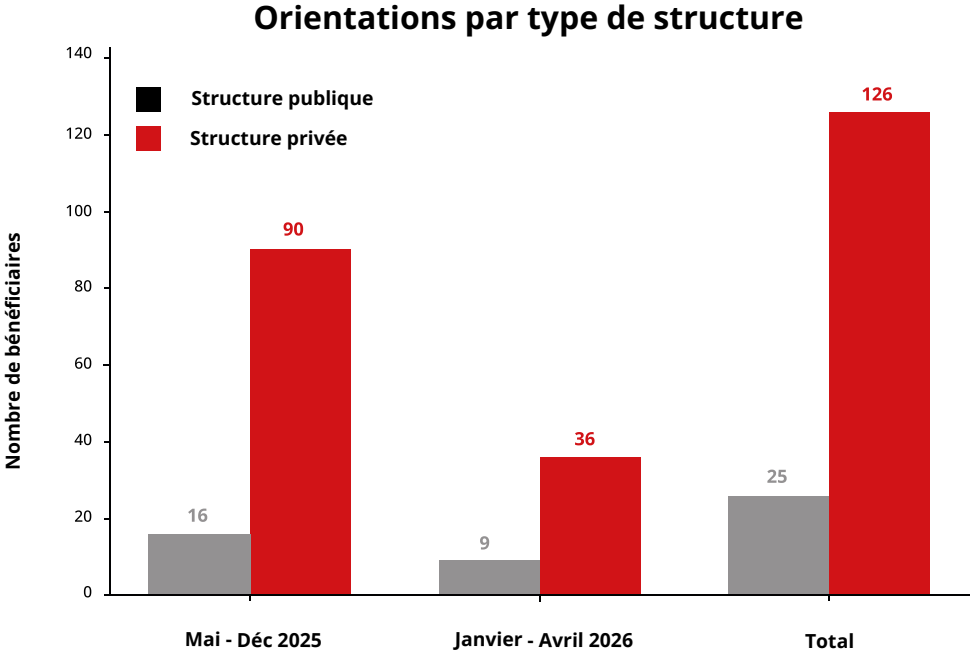
L'expérience des dernières années montre un dispositif en constante adaptation, confronté à l'évolution des profils des bénéficiaires, aux fragilités du système de santé tunisien et aux transformations du contexte sécuritaire et politique.

#### **a. L'assistance médicale : bien plus qu'une consultation**

L'accès aux soins médicaux constitue, pour les bénéficiaires de SANAD, un enjeu à la fois vital et symbolique. Vital, parce que les séquelles physiques des violences subies nécessitent souvent des interventions spécialisées coûteuses — chirurgies, rééducation ou traitements de longue durée — largement inaccessibles à des personnes privées de

revenus stables ou de couverture sociale. Symbolique également, parce qu'être soigné dans un cadre respectueux et bienveillant représente, pour de nombreuses victimes, une première forme de reconnaissance de leur préjudice et de leur dignité.

Dans cette perspective, la prise en charge médicale ne se limite pas au soin. Elle s'inscrit dans une double démarche : clinique, en visant le traitement et la réparation des séquelles corporelles ; mais aussi juridique, à travers la documentation des violences et de leurs conséquences sur l'intégrité physique des victimes. Cette dimension médico-légale permet d'établir le lien entre les violences subies et les séquelles constatées, élément essentiel dans la qualification juridique des faits et l'évaluation du préjudice. Dans la mise en œuvre concrète de cette prise en charge, SANAD adapte son intervention aux réalités du système de santé tunisien. Si l'orientation vers le secteur public a longtemps constitué le principe directeur de l'intervention, la fragilisation progressive du système de santé — marqué par le manque de ressources, la pénurie de personnel médical et les inégalités régionales d'accès aux soins — a conduit SANAD à recourir davantage à des prestataires privés afin de garantir aux personnes un accès effectif aux soins dans des délais raisonnables, notamment dans les situations d'urgence, en cas d'absence de documents d'identité ou lorsque les services publics ne permettent pas une prise en charge adéquate.



Dans ce contexte, SANAD a facilité, entre mai 2025 et avril 2026, l'accès aux soins de 51 nouveaux bénéficiaires à travers des consultations, examens médicaux, traitements de longue durée et interventions spécialisées. SANAD a continué la prise en charge des anciens bénéficiaires présentant des maladies chroniques aggravées par les violences subies ou des séquelles persistantes.

La collaboration avec des partenaires spécialisés dans l'accompagnement des personnes de déplacement a également été renforcée afin de garantir un accès digne et effectif aux soins pour ce groupe particulièrement vulnérable.

L'intervention de SANAD implique également un travail social et administratif indispensable à l'effectivité du droit à la santé. A ce titre, les coordinatrices sociales en jouent un rôle central. Elles accompagnent les victimes et leurs familles dans leurs démarches auprès des services du ministère des Affaires sociales, comme pour l'obtention de carnets de soins gratuits. Quatre ont ainsi été obtenus au cours de l'année, facilitant l'accès à une prise en charge plus durable.

Enfin, SANAD a poursuivi son plaidoyer en faveur de l'accès aux soins des bénéficiaires détenus, notamment au travers de 13 correspondances adressées au Comité général des Prisons et de la Rééducation (CGPR) envoyées par l'OMCT et par les familles. Cet engagement demeure essentiel dans un domaine où les défaillances institutionnelles restent particulièrement préoccupantes.

### **Farid, 36 ans, victime d'agression policière**

Farid est accompagné par SANAD à la suite de violences qui auraient été commises à son encontre par des agents des forces de sécurité et pour lesquelles une procédure judiciaire est actuellement en cours. Au-delà des démarches engagées pour documenter les faits et soutenir son accès à la justice, l'évaluation de sa situation a mis en évidence une accumulation de vulnérabilités médicales, sociales et économiques nécessitant un accompagnement global.

Depuis plusieurs années, Farid vit avec un handicap mental et des troubles psychiques chroniques nécessitant un suivi médical régulier. Malgré sa propre vulnérabilité, il assumait la responsabilité de soutenir sa famille : une mère atteinte d'une maladie incurable et en situation de handicap moteur, ainsi qu'un frère souffrant de troubles psychiques sévères. À ces difficultés s'ajoutaient des conditions de logement extrêmement précaires, marquées par l'humidité, les infiltrations d'eau, l'absence d'équipements d'hygiène et des risques constants pour la santé de toute la famille.

Dans cette situation, l'intervention de SANAD a constitué un tournant majeur. Le programme a d'abord assuré une prise en charge d'urgence en rétablissant le suivi médical de Farid, notamment en psychiatrie et en neurologie, et en facilitant son accès aux médicaments essentiels afin de garantir la continuité de son traitement. Au-delà de l'aspect médical, SANAD a entrepris un travail approfondi pour répondre aux causes structurelles de la précarité. Dans un premier temps, l'équipe a accompagné Farid dans ses démarches auprès des services sociaux afin d'obtenir une carte d'handicap, puis un carnet de soins et une allocation financière, contribuant ainsi à sécuriser son accès aux soins et à certaines ressources de base. Toutefois, ces mesures demeuraient insuffisantes au regard des conditions de vie particulièrement difficiles de la famille. SANAD a alors constitué un dossier social complet et l'a transmis au Gouverneur de la région afin d'alerter sur la gravité de la situation. Grâce à ce plaidoyer, une commission régionale s'est déplacée sur le terrain pour constater les conditions de vie de la famille, ouvrant la voie à une intervention institutionnelle concrète.

Cette mobilisation a abouti à la décision d'améliorer progressivement le logement familial. Début 2026, une première aide financière de 5 000 dinars a été accordée pour engager les travaux prioritaires, avec un complément de financement prévu dans le cadre d'un programme de réhabilitation plus large visant à garantir un habitat digne et sécurisé.

Parallèlement, SANAD a poursuivi son accompagnement social en coordonnant l'obtention d'un fauteuil roulant pour la mère de Farid, améliorant ainsi sa mobilité et son quotidien. Des aides en nature, comprenant des denrées alimentaires, des couvertures et des produits de première nécessité, ont également été fournies régulièrement en coordination avec l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale.

Grâce à cet accompagnement global, Farid et sa famille ne sont plus seuls face à leurs difficultés. Si les défis demeurent importants, leur situation s'est progressivement stabilisée. L'intervention de SANAD a permis non seulement d'améliorer les conditions matérielles de vie, mais aussi de restaurer un sentiment de sécurité, de dignité et d'espoir.



L'histoire de Farid illustre l'importance d'un accompagnement humain, coordonné et durable, capable d'agir simultanément sur les besoins médicaux, sociaux et matériels pour amorcer un véritable processus de rétablissement et de résilience.

## **b. L'assistance psychologique : un dispositif évolutif au service de vulnérabilités en mutation**

Les séquelles psychologiques de la torture — déjà décrites dans la première partie de ce rapport — se caractérisent par leur durée et leur intensité. En Tunisie, les victimes se heurtent à un système de santé mentale structurellement insuffisant : structures spécialisées concentrées dans les grandes villes, professionnels formés à l'accompagnement des traumatismes liés à la torture peu nombreux et accès inexistant dans de nombreuses régions de l'intérieur dont sont originaires nombre de bénéficiaires de SANAD.

Pour répondre à ces lacunes, SANAD a construit, année après année, un réseau de professionnels de santé mentale capable de répondre à des besoins spécifiques et complexes. Ce réseau s'appuie sur un partenariat avec Psychologues du Monde-Tunisie (PDM-T), qui permet d'offrir des consultations individuelles, des thérapies familiales et des interventions de proximité dans les régions, et un partenariat avec des psychologues du secteur privé.

Depuis deux ans, environ 20% des personnes accompagnées sont des mineurs. Cette proportion implique des besoins spécifiques : fragilité des parcours scolaires et socioéconomiques, dépendance familiale et impact des violences sur la construction identitaire. Pour répondre à ces enjeux, SANAD a renforcé son approche thérapeutique en intégrant, en août 2025, une psychologue spécialisée dans l'écoute des enfants et l'accompagnement psychologique familial.

Entre mai 2025 et avril 2026, SANAD a poursuivi les accompagnements psychologiques déjà entamés et a ouvert 20 nouveaux dossiers psychologiques.

SANAD a également continué de proposer un groupe de parole destiné aux familles de victimes de mort suspecte. Il vise à restaurer des conditions minimales d'élaboration du vécu traumatique dans un contexte marqué par l'opacité des procédures et l'absence de reconnaissance officielle des faits. Sa mise en place répond à des formes émergentes de préjudice et illustre la capacité du programme à adapter ses réponses aux évolutions des situations rencontrées. Depuis mai 2025, cinq bénéficiaires ont ainsi participé à trois sessions de groupe.

### **c. Les activités culturelles : reconstruction, expression et sensibilisation**

Participer à des activités culturelles — peindre, chanter en groupe, débattre autour d'une projection — constitue bien plus qu'un moment de détente. Ces espaces offrent des opportunités d'expression, de reconstruction et de lien social, dont les effets positifs sur la santé mentale sont largement reconnus. Pour des personnes dont l'autonomie a été fragilisée par les violences institutionnelles, retrouver la possibilité de créer, de débattre, représente un levier important de réhabilitation.

Introduites en 2023, les activités culturelles se sont progressivement affirmées comme une composante à part entière de l'approche psychosociale de SANAD. Entre mai 2025 et avril 2026, six ateliers ont été organisés au profit de douze enfants. Une séance menée avec des parents a en particulier favorisé le rétablissement d'une communication positive au sein des familles.

Parallèlement à ces actions destinées aux personnes accompagnées, SANAD participe à des initiatives de sensibilisation aux droits humains par le biais d'approches culturelles. En juin 2025, le concours national de dessin « Dessine pour les droits, célèbre la dignité », organisé en collaboration avec l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture (INPT), le Bureau du Haut-commissariat des droits de l'homme (HCDH) et les partenaires associatifs, Awledna et Ifriqiya, a mobilisé 69 jeunes à travers la Tunisie. Cette initiative a été prolongée par deux ateliers de sensibilisation au profit de jeunes des CDIS de Sousse et de Mellassine, impliquant environ 42 enfants et 17 parents. La cérémonie de remise des prix, tenue à la Cité des Sciences de Tunis, a réuni plus de 170 participant et a consacré plusieurs lauréats, dont un jeune bénéficiaire de SANAD — signe tangible de ce que l'approche culturelle peut produire : inclusion, valorisation des parcours et restauration de la dignité.

## 4.2. Reconstruire des conditions de vie dignes

Les situations accompagnées révèlent des besoins multiples. Les violations subies s'accompagnent fréquemment de difficultés économiques et sociales affectant les personnes concernées et leur entourage.

Les aides sociales mises en œuvre par SANAD visent à répondre à ces besoins et à soutenir la continuité des parcours.

### a. L'accès aux droits sociaux : reconstruire la confiance dans les institutions

L'un des principaux axes d'intervention des coordinatrices sociales consiste à rendre les droits sociaux accessibles pour des personnes qui ont progressivement perdu confiance dans les institutions publiques.

Les personnes accompagnées présentent des situations de réparation différentes selon les formes de violences subies et leurs conséquences. Les femmes seules avec enfants nécessitent un soutien lié à la précarité économique et à la charge familiale. Les personnes soumises à des mesures de contrôle administratif requièrent un accompagnement face aux restrictions d'accès aux droits et aux services. Les membres de la communauté LGBTQ+ font face à des besoins de protection et de prise en charge liés à des situations de violence et de discrimination. Les personnes en déplacement nécessitent un accompagnement renforcé en raison de leur précarité administrative et sociale. Les familles de détenus ou de personnes décédées en détention sont confrontées à de forts besoins de soutien social.

Avec 73 dossiers sociaux ouverts entre mai 2025 et avril 2026, l'activité sociale atteint son niveau le plus élevé depuis la création du programme. Ce volume est supérieur de 117% à la moyenne annuelle observée entre 2017 et 2024 (33,6 dossiers par an). Cette évolution témoigne à la fois d'une augmentation significative des besoins d'accompagnement social et d'un recours accru aux services du programme. Elle reflète également l'aggravation des vulnérabilités sociales ainsi que les difficultés croissantes rencontrées par les personnes accompagnées dans l'accès aux mécanismes publics de protection sociale.

Sur la même période, le programme a obtenu, en coordination avec les Directions Régionales des Affaires Sociales (DRAS) de Jendouba, de Kasserine et de Tunis, quatre allocations permanentes au profit de bénéficiaires sans revenus. Dans un environnement administratif caractérisé par des délais importants et une complexité procédurale persistante, ces résultats reflètent un travail rigoureux de médiation institutionnelle visant à lever des blocages administratifs et à renforcer l'effectivité des droits sociaux.

Les situations individuelles accompagnées illustrent la diversité des mécanismes d'intervention mobilisés. En janvier 2026, Imed a pu percevoir la première tranche de son allocation permanente à l'issue d'un processus de relance administrative prolongé. En mars 2026, une coordination avec les autorités régionales du nord-ouest tunisien a permis à la famille de Chafik d'accéder à une aide financière destinée à soutenir la prise en charge de ses trois enfants. En avril 2026, Farid a bénéficié d'une aide publique sous forme de matériaux de construction d'un montant de 5 000 TND, dans le cadre d'une intervention coordonnée entre SANAD, la délégation régionale des affaires sociales et le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) afin de réhabiliter son logement familial très précaire.

Au-delà de ces résultats, ces trajectoires mettent en évidence l'importance des démarches invisibles qui conditionnent l'accès effectif aux droits. Elles reposent sur des relances administratives répétées, des interactions continues avec les institutions concernées et un accompagnement social et psychosocial parallèle aux procédures formelles. Dans plusieurs cas, notamment ceux d'Amira, dont la demande de carnet de soins avait initialement été refusée, et de Nada, confrontée à la suspension de son allocation permanente, l'intervention de SANAD a permis, malgré les blocages administratifs, de restaurer progressivement l'accès aux dispositifs de protection sociale.

## **b. Préserver la dignité des détenus et de leur famille**

Les détenus relevant du mandat de SANAD sont des personnes qui peuvent avoir subi des violences de la part d'agents pénitentiaires, qui sont maintenues dans des conditions de détention dégradantes, ou qui se voient refuser l'accès à des droits fondamentaux — soins médicaux, alimentation suffisante, hygiène de base.

L'incarcération d'un proche affecte rarement la seule personne détenue. Elle bouleverse également l'équilibre économique, psychologique et social de toute la famille. Les proches — souvent des mères, des épouses ou des sœurs — doivent assumer seules un ensemble de dépenses imprévues et récurrentes directement liées à la détention. Ces frais engendrent un poids financier non négligeable, surtout pour celles vivant avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté .

Les établissements pénitentiaires sont souvent situés en périphérie des grandes villes. Ce positionnement géographique rend aussi l'accès aux familles des détenus beaucoup plus complexe, en particulier pour celles issues de régions intérieures ou défavorisées.

Entre mai 2025 et avril 2026, le programme a fourni 143 assistances au profit de 36 détenus, comprenant la prise en charge des frais de visite et l'appui à la préparation de couffins contenant des produits de première nécessité. Ces aides constituent souvent la seule possibilité de maintenir le lien avec les détenus et de préserver un minimum de stabilité familiale.



*« Mon fils est à la prison de Gafsa. Nous habitons dans la capitale. À chaque fois, il faut que je trouve au moins 80 dinars pour assurer mon transport. Je n'ai pas de revenu stable. Il m'arrive parfois d'emprunter de l'argent pour payer le trajet. Et parfois, quand je n'ai pas les moyens, je ne peux pas lui rendre visite pendant des semaines. »*

La durée et la régularité de cet accompagnement ne sont pas anecdotiques. Lorsqu'un soutien mensuel s'étend sur plusieurs mois consécutifs, c'est le signe que les mécanismes ordinaires de protection sociale ne suffisent pas à absorber les conséquences sociales de l'incarcération.

### **c. Réparer les liens fragilisés par la violence institutionnelle**

SANAD intervient aussi dans des situations où la médiation devient nécessaire pour restaurer le dialogue et prévenir des ruptures familiales irréversibles.

En avril 2026, après l'arrestation d'Adem dans le cadre de l'article 230, il avait été rejeté par sa famille et se retrouvait sans domicile. Trois séances de médiation menées avec ses parents ont permis sa réintégration au sein du foyer familial. Le programme l'a ensuite accompagné dans la reprise de ses activités sportives afin de favoriser sa réinsertion sociale et personnelle.

La sortie de prison du mari de Lina après dix années marquées par la torture et les mauvaises conditions de détention avait fragilisé l'équilibre familial. Malgré des liens affectifs toujours présents, les difficultés liées à reprendre la vie commune avaient conduit le couple à envisager un divorce. Sollicitée par l'épouse, la coordinatrice sociale de SANAD a mené une médiation qui a permis de rétablir le dialogue et de préserver l'unité familiale autour de leurs deux enfants.

Ces situations reflètent une dimension essentielle du travail de SANAD : intervenir là où la violence institutionnelle a abîmé non seulement une personne, mais un équilibre familial entier.

#### **d. Prévenir la reproduction des vulnérabilités**

Cette attention aux dynamiques familiales s'étend également aux enfants. SANAD a progressivement renforcé son intervention dans le domaine éducatif. Le nombre d'enfants et de jeunes soutenus dans leur scolarité est passé de six en 2022 à 83 durant l'année scolaire 2025-2026.

Ce soutien prend des formes concrètes et variées : prise en charge des fournitures scolaires, des frais d'inscription, des frais de garderie. Pour de nombreuses familles, la rentrée scolaire représentait auparavant une source majeure d'angoisse financière. L'intervention de SANAD a permis de transformer ce moment en une étape plus stable et sécurisante pour les enfants.

Certaines situations nécessitent un accompagnement plus approfondi, combinant suivi scolaire et accompagnement psychologique. Les trois enfants d'Hayet, 10, 12 et 14 ans, ont bénéficié d'un suivi régulier, avec prise en charge des frais de transport liés aux consultations. Le travail psychologique mené avec leur mère a également permis de renforcer sa capacité à comprendre et accompagner les difficultés de ses enfants, tout en soutenant leur processus de réintégration dans le milieu scolaire.

D'autres situations appellent une intervention plus directe auprès des institutions scolaires elles-mêmes. Houda, 13 ans, souffrait de troubles comportementaux depuis le décès de son père en 2024 dans une prison, dans des conditions suspectes. Exclue de son collège par son directeur, elle a été accompagnée par la coordinatrice sociale de SANAD, qui a mené une médiation avec la direction de son collège, en coordination avec le Délégué pour la Protection d'Enfance (DPE), afin de permettre son retour en classe.

À travers ces interventions, SANAD cherche non seulement à soutenir la continuité scolaire, mais aussi à prévenir la transmission des vulnérabilités sociales et psychologiques aux générations à venir.

## ***Amal et sa mère, victimes de harcèlement policier et de stigmatisation***

Amal avait dix ans lorsqu'elle a été orientée vers SANAD.

À la suite du décès de son père dans une affaire fortement médiatisée, sa mère, Hayet, alors âgée de 25 ans, sa sœur et son frère, ont été exposés à un harcèlement policier continu, à des descentes répétées au domicile familial et à une forte stigmatisation sociale et institutionnelle. Bien que très jeune, Amal a été directement confrontée à ces événements, parfois même interrogée lors de certaines interventions policières. Ces expériences traumatiques répétées ont profondément fragilisé son équilibre psychique.

À onze ans, Amal développe une pathologie psychiatrique sévère, marquée par un retrait social important, des hallucinations auditives, des idées de persécution et une rupture progressive avec la réalité. Son état entraîne l'interruption de sa scolarité. Pour répondre à cette situation, SANAD met en place une prise en charge psychiatrique régulière. Progressivement, les symptômes s'atténuent et une meilleure stabilité clinique est observée.

Cette amélioration a permis de renforcer l'accompagnement psychologique. SANAD a mis en place un suivi centré sur la réhabilitation psychosociale d'Amal, le renforcement de ses capacités d'adaptation et le travail sur ses difficultés socio-émotionnelles. Un programme de psychoéducation a également été proposé à Hayet afin de l'aider à mieux comprendre la maladie de sa fille et à l'accompagner au quotidien.

Deux ans plus tard, alors qu'Amal connaissait une période d'amélioration, un conflit familial vient bouleverser cet équilibre fragile. Nourri par la stigmatisation et le rejet dont la famille est victime depuis plusieurs années, il débouche sur une procédure judiciaire. Dans ce contexte, Hayet est accusée d'empêcher sa fille de poursuivre sa scolarité. L'ensemble de ces événements provoquent une rechute importante chez Amal.

Face à cette nouvelle épreuve, SANAD, déjà engagé dans le suivi juridique du dossier de harcèlement policier subi par la famille, déploie un accompagnement renforcé : le programme assure le suivi de la nouvelle procédure, mobilise un avocat, rassemble les pièces médicales et administratives nécessaires.. Parallèlement, il maintient un soutien psychologique rapproché afin de limiter les effets de cette crise sur Amal.

Heureusement, la justice rend une décision favorable et ordonne aux plaignants de cesser tout contact et toute atteinte à l'égard de Hayet, Amal ainsi que ses frère et sœur. Cette décision, combinée à l'accompagnement constant de SANAD, contribue à restaurer progressivement un sentiment de sécurité et à réduire l'anxiété de l'adolescente.

Grâce à cette intervention interdisciplinaire et coordonnée, Amal retrouve peu à peu confiance en elle. Avec l'accord de l'équipe médicale et l'appui du Délégué à la Protection de l'Enfance de sa région, elle a repris cette année sa scolarité. SANAD soutient activement cette étape décisive de réinsertion en lui fournissant les fournitures scolaires nécessaires et en prenant en charge un soutien pédagogique destiné à l'aider à rattraper le niveau de ses camarades de classe.



L'accompagnement de SANAD ne s'est pas limité à Amal. Le programme a également soutenu son frère et sa sœur, eux aussi fragilisés psychologiquement par les circonstances du décès de leur père et par les années de rejet. Hayet, aujourd'hui âgée de 36 ans, a porté seule pendant tout ce temps la responsabilité de ses trois enfants malgré l'isolement et les difficultés économiques.

Conscient que la stabilité psychique passe également par l'autonomie économique de la famille, SANAD a accompagné Hayet dans la création d'un microprojet de pâtisserie. Elle a peu à peu développé son activité et fidélisé une clientèle. Aujourd'hui, son activité est rentable et elle peut subvenir aux besoins essentiels de sa famille, ce qui constitue un facteur important de stabilité et d'espoir.

L'histoire d'Amal et de Hayet illustre ainsi la valeur ajoutée d'un accompagnement global, associant soins médicaux, soutien psychologique, protection juridique, accompagnement social et renforcement de l'autonomie économique. Tout en répondant à une situation de crise, SANAD a contribué à restaurer chez cette famille un sentiment de sécurité, de dignité et la possibilité de se projeter à nouveau dans l'avenir.

## e. Renforcer les capacités de résilience

La stabilité économique constitue une condition essentielle des processus de réhabilitation. Depuis 2020, SANAD a progressivement développé des mécanismes de soutien à l'insertion économique adaptés aux réalités des bénéficiaires. Les obstacles rencontrés sont nombreux : difficultés d'accès à l'emploi pour les personnes soumises à des mesures de contrôle administratif, absence de garanties exigées par les organismes de microfinancement, et inadéquation des dispositifs publics d'appui à l'entrepreneuriat avec les réalités et les parcours des personnes accompagnées par SANAD.

Face à ces limites, le programme a développé une approche plus flexible, centrée sur le financement de microprojets et de formations professionnelles ciblées. Entre mai 2025 et avril 2026, le programme a accompagné huit microprojets dans des secteurs variés tels que la coiffure, la couture, la vente de produits détergents, la restauration légère ou l'agriculture sous serre. Ces initiatives sont définies à partir des compétences réelles, des aspirations et des contraintes spécifiques des bénéficiaires. Au cours de la même période, SANAD a financé quatre formations professionnelles dans les domaines de la pâtisserie, de la coiffure, de la restauration et de l'informatique. Ces formations permettent d'acquérir des compétences certifiantes et de faciliter l'accès à une activité professionnelle plus structurée. Pour les jeunes adultes concernés, elles constituent une façon de se réappropriier un avenir que la violence institutionnelle avait mis entre parenthèses.

### ***Amani, 51 ans, ex-détenue***

À sa sortie de prison après plus de vingt années de détention, Amani devait reconstruire sa vie dans un environnement devenu étranger. Arrêtée à l'âge de 18 ans, elle quittait la prison marquée par de longues années de mauvaises conditions de détention, de violences, de problèmes de santé chroniques et d'isolement social. Sans emploi, sans ressources stables et avec un soutien familial limité, elle faisait face à de nombreux défis pour retrouver sa place dans la société.

Dès les premiers contacts, l'équipe de SANAD a identifié des besoins qui dépassaient largement la seule aide matérielle. L'accompagnement a porté sur les dimensions sociale, psychologique, médicale et administrative afin de lui permettre de retrouver progressivement ses droits et son autonomie. SANAD l'a notamment accompagnée dans ses démarches auprès des services sociaux pour l'obtention d'une attestation de résidence, la mise à jour de ses documents administratifs et l'accès aux prestations sociales. Grâce à cet appui, Amani a obtenu une carte de soins gratuits, une allocation mensuelle et diverses aides sociales qui lui ont permis de stabiliser sa situation.

Malgré cette amélioration, Amani aspirait avant tout à retrouver une autonomie financière. Un premier projet d'activité commerciale a été envisagé, mais elle a rapidement estimé qu'il ne correspondait ni à ses compétences ni à ses aspirations. SANAD a respecté son choix et poursuivi avec elle la réflexion autour d'un projet plus adapté.

C'est en repensant aux compétences acquises en prison qu'Amani a retrouvé une passion ancienne : la couture. Après avoir partagé ses créations avec l'équipe de SANAD, un projet d'atelier de couture à domicile a été élaboré conjointement. En 2021, grâce au soutien du programme, elle a pu lancer son activité avec la fourniture de machines, d'équipements professionnels et de matières premières, sans avoir à contracter de dettes.

Au-delà du soutien matériel, SANAD a assuré un accompagnement continu visant à renforcer sa confiance en elle, prévenir l'isolement et soutenir sa réintégration sociale et professionnelle. Progressivement, son activité s'est développée. La qualité de son travail lui a permis de fidéliser une clientèle et, dès 2022, elle employait déjà deux autres femmes, devenant à son tour créatrice d'opportunités. Parallèlement, SANAD a soutenu son suivi médical en facilitant la prise en charge de sa maladie chronique et de ses traitements. Un accompagnement psychologique lui a également permis d'exprimer les souffrances liées à son parcours carcéral et de renforcer sa capacité à se projeter dans l'avenir.

Forte des revenus générés par son activité et encouragée par SANAD, Amani a entrepris une formation en thérapie physique et esthétique. Elle a obtenu son diplôme en 2023, puis décroché un emploi dans un centre esthétique en 2024, où elle s'est rapidement distinguée par son professionnalisme. Elle a ensuite



développé sa visibilité à travers les réseaux sociaux, partageant son parcours et inspirant d'autres femmes confrontées à des situations difficiles.

De femme fragilisée et isolée à sa sortie de prison, Amani est devenue une femme autonome, insérée professionnellement et pleinement intégrée dans sa communauté. Jusqu'en janvier 2026, SANAD a maintenu un suivi régulier de sa situation, démontrant que la réintégration durable repose non seulement sur une aide matérielle ponctuelle, mais aussi sur un accompagnement humain, global et continu. L'histoire d'Amani illustre ainsi l'importance d'un soutien multidimensionnel pour permettre à une personne de reconstruire sa vie et retrouver sa dignité.

### 4.3. Accéder à la justice et à la reconnaissance

SANAD Elhaq conçoit l'assistance juridique aux bénéficiaires de SANAD dans sa nécessaire cohérence et complémentarité avec les autres formes d'assistance. Le rythme et les modalités d'intervention sont décidés conjointement avec le bénéficiaire et en coordination avec les coordinatrices sociales. Le travail de documentation des préjudices médicaux, psychologiques, socio-économiques effectué par l'équipe sociale pour définir l'assistance à fournir dans ces domaines sont autant d'éléments de preuve des préjudices subies par la victime directe et sa famille qui peuvent être portées en justice. Au cours de l'année écoulée, SANAD Elhaq a continué de diversifier ses stratégies de contentieux et d'innover pour surmonter les obstacles ponctuels ou structurels entravant l'accès des bénéficiaires à leurs droits.

#### a. Protéger les personnes en détention

Les détenus sont parmi les bénéficiaires les plus vulnérables assistés par SANAD. A la faveur d'une politique pénale très répressive marquée par un recours excessif à la détention préventive, l'année écoulée a témoigné d'une dégradation dramatique des conditions de détention. La surpopulation carcérale, l'insuffisance des moyens financiers et surtout humains dévolus aux prisons, le manque de lits, les conditions d'hygiène insalubres, la recrudescence des violences de la part des gardiens et entre détenus combinés avec le manque parfois fatal d'accès des détenus à des soins médicaux et psychologiques ont conduit SANAD à diversifier ses interventions juridiques en faveur des bénéficiaires en prison.

À travers l'OMCT et les familles de prisonniers, SANAD a adressé 13 courriers au Comité général des prisons et de la rééducation (CGPR) pour l'alerter sur des cas préoccupants de bénéficiaires victimes d'agression, de privation de soins ou de visites familiales. Plusieurs interpellations se sont avérées fructueuses.

**Achref** est un jeune étudiant détenu préventivement sur le fondement d'accusations de terrorisme. Depuis son incarcération, il a subi des brimades, privations, mises à l'isolement et agressions. Sa famille était humiliée lors des visites. SANAD a adressé un courrier au CGPR demandant une évaluation médicale urgente. À la suite de cette intervention, Achref a été examiné et transféré à l'hôpital. Les examens ont révélé une fracture d'une côte consécutive à une agression. Il reçoit désormais les soins nécessaires.

Dans d'autres cas de bénéficiaires en grande détresse, SANAD Elhaq a saisi les tribunaux. Le programme a mandaté des avocats pour déposer ou assurer le suivi de deux plaintes pénales concernant des agressions menées par des gardiens de prison à l'encontre de détenus ou de membres de leur famille. Le programme a aussi déposé trois recours devant le tribunal administratif. Ce contentieux est novateur pour SANAD. Il est le fruit des recherches juridiques menées l'année précédente et concrétisées à travers la publication d'un guide juridique et une formation des avocats de son réseau sur le contentieux administratif en matière de conditions de détention.

L'issue définitive des trois recours est encore incertaine, mais la démarche a déjà produit des résultats positifs.

**Amen** souffrait d'un défaut grave d'accès aux soins là où il était détenu. SANAD Elhaq a saisi le tribunal administratif d'un recours mesure utile. Dès le dépôt de la requête — sans attendre le jugement — Amen a été transféré dans une autre prison où il a enfin pu bénéficier d'un lit et de visites médicales quotidiennes, avant d'être hospitalisé à deux reprises à l'hôpital local, puis à l'hôpital Charles Nicolle à Tunis.

Un autre recours concerne un bénéficiaire, Alaeddine, maintenu en détention bien que des médecins l'aient déclaré irresponsable pénalement et qu'un juge ait ordonné son internement d'office en structure psychiatrique. Ces dernières années, SANAD a pris en charge 12 bénéficiaires victimes de détention arbitraire dans l'attente de leur transfert en hôpital psychiatrique. Sans soin ni surveillance adaptés, ils représentent une menace pour les autres et pour eux-mêmes. Cette année, pour la première fois, SANAD Elhaq a tenté des actions contentieuses pour deux détenus dont l'état de santé se détériorait dangereusement : l'une devant le tribunal civil sur le fondement de la Loi n° 92-83 du 3 août 1992 sur la santé mentale, l'autre devant le tribunal administratif pour faire ordonner un transfert vers un hôpital psychiatrique. Le contentieux civil est toujours en cours, en phase d'appel. Le recours devant le tribunal administratif a en revanche produit un effet immédiat. Sans même attendre le jugement du tribunal administratif, la prison a transféré Alaeddine à l'hôpital Razi où il bénéficie enfin des soins nécessaires.

## **b. Soutenir les familles de victimes de morts suspectes dans leur quête de vérité**

SANAD Elhaq accompagne les familles de 36 victimes de morts suspectes, décédées dans des circonstances non élucidées en détention ou à la suite d'interventions des forces sécuritaires. Parmi elles, 13 familles ont intégré le programme SANAD au cours de l'année écoulée, témoignant de la recrudescence inquiétante des morts suspectes. La quête de justice de ces familles est marquée par l'opacité des enquêtes, le silence des autorités, la longueur déraisonnable des procédures... Depuis des années, les avocats et les juristes de SANAD sont à leurs côtés et font preuve de créativité pour naviguer à travers les nombreux obstacles.

SANAD Elhaq aborde la problématique des morts suspectes à travers deux approches contentieuses complémentaires. Le contentieux pénal tout d'abord. La majorité des décès survenus en détention donnent lieu à l'ouverture d'enquêtes sur le fondement de l'article 31 du Code de procédure pénale. L'objectif d'une telle procédure est d'établir si une infraction a bien été commise ou si la mort est d'origine naturelle, sans lien avec une violation. Cette première enquête peut durer des années pendant lesquelles, bien souvent, le juge refuse aux familles du défunt le droit d'avoir un accès complet au dossier et de demander des actes d'enquête. Les médecins légistes ne disposent pas toujours des documents médicaux relatifs à l'état de la victime et à sa prise en charge médicale avant son décès et les rapports d'autopsie sont trop souvent peu conclusifs. Les administrations impliquées dans le décès sont parfois peu coopératives et les magistrats, débordés, délaissent ces affaires sensibles au profit d'autres jugées plus urgentes.

### **L'excellence du réseau de professionnels SANAD Elhaq**

Grâce à son travail de terrain et à l'analyse des cas de bénéficiaires décédés, SANAD Elhaq a pu identifier un ensemble d'obstacles récurrents dans l'accès à la justice dans les affaires de morts suspectes. Sur la base de ce diagnostic, SANAD a réuni des avocats de son réseau SANAD Elhaq pour affiner collectivement l'identification des obstacles juridiques, institutionnels et humains rencontrés dans les affaires de morts suspectes et élaborer des stratégies contentieuses adaptées aux réalités de la justice tunisienne pour renforcer l'accès des familles à la justice et à la vérité. A la suite de cet atelier, SANAD a sollicité les médecins de son réseau pour analyser plusieurs rapports d'autopsie afin de pousser les enquêtes pénales dans la bonne direction.

Les avocats ont en outre préparé plusieurs recours administratifs en s'appuyant sur deux manuels de jurisprudence élaborés par SANAD Elhaq, à savoir **le guide sur le contentieux en responsabilité de l'État** et **le guide sur le contentieux administratif en matière de conditions de détention**.

Les avocats mandatés par SANAD Elhaq doivent faire preuve d'une grande pugnacité pour faire prévaloir le droit des familles à être informées de l'avancée de l'enquête et pour inciter les juges à la diligence. SANAD a récemment obtenu une ordonnance de mise en accusation à l'issue d'une enquête initiée il y a près de 10 ans.

Il s'agit du cas de **Samir**, mort dans un poste de police des suites de ce que les agents ont présenté comme un suicide par pendaison. Après plusieurs mois d'enquête menée par un juge d'instruction, ce dernier s'est dessaisi en raison des pressions subies de la part de l'appareil sécuritaire. Le nouveau juge a ensuite été muté, provoquant une nouvelle interruption de l'enquête. Pendant des années, l'avocat de SANAD Elhaq n'a eu de cesse de relancer les autorités judiciaires. Finalement, l'enquête a repris et donné lieu, en 2026, à la mise en accusation de plusieurs agents.



Toutefois, dans la majorité de cas de morts suspectes, les magistrats enquêteurs se retranchent derrière l'absence de preuve manifeste d'agression et des rapports d'autopsie incomplets pour classer les affaires sans chercher à élucider les causes de la mort. L'absence d'agression ne signifie pourtant pas qu'aucune responsabilité ne peut être établie. La négligence dont font preuve les agents dans la prise en charge médicale des personnes détenues constitue, dans certains cas, une infraction pénale. Qu'elle soit volontaire ou non, cette négligence met systématiquement en cause la responsabilité de l'administration détentrice.

C'est ce qui a conduit SANAD Elhaq à se tourner vers la justice administrative pour tenter d'obtenir vérité, justice et réparation de la part des autorités responsables de la mort, le plus souvent l'administration pénitentiaire, le ministère de l'Intérieur mais aussi parfois l'administration hospitalière. Au cours de l'année écoulée, SANAD Elhaq a déposé six recours indemnitaires au nom des familles de cinq victimes de mort suspecte.

***Un premier recours indemnitaire avait été déposé en 2023 à l'encontre de l'administration pénitentiaire pour son implication dans la mort de Ghazi, décédé après avoir été violemment agressé par un codétenu. En 2026, le tribunal a condamné le ministère de la Justice à indemniser la famille à hauteur de 44 000 TND pour le préjudice moral.***

Dans plusieurs affaires pénales et administratives, SANAD Elhaq a consolidé son argumentation et ses demandes de réparation grâce à l'appui de médecins de son réseau. Ces derniers ont analysé les rapports d'autopsie et la documentation médicale disponibles pour formuler des hypothèses sur les causes de la mort et mettre en cause la version officielle des faits reposant sur une déresponsabilisation de l'administration et de ses agents.

**Yahya** est mort des suites d'une grève de la faim. La justice pénale a classé l'affaire pour absence de crime. SANAD Elhaq a fait analyser les documents médicaux disponibles par un médecin pour déterminer si d'éventuelles manquements dans la prise en charge pouvaient être relevés. Cette analyse médicale a servi de base au recours administratif.

Hedi, 40 ans, est mort trois jours après son placement en détention, à la suite d'une garde à vue de deux jours. Il souffrait d'un handicap mental le rendant sujet à des crises d'hystérie violentes. Une enquête pénale a été ouverte mais a été classée pour absence de crime l'année suivante, sur la base d'un rapport d'autopsie constatant des traces de violence sur le corps mais concluant que la mort était le résultat d'un œdème pulmonaire, sans se prononcer sur la cause de l'œdème ni sur les éventuelles insuffisances dans la prise en charge du détenu avant sa mort.

SANAD Elhaq a intenté un recours contre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice, en tant qu'autorité de tutelle de l'administration pénitentiaire, dans l'espoir d'obtenir la vérité et l'établissement des responsabilités.



### **c. Accompagner les personnes fichées et/ou assignées à résidence dans l'obtention de leurs droits**

SANAD Elhaq a déployé une variété d'interventions au profit de ses bénéficiaires victimes de restrictions arbitraires de liberté sous couvert de politique nationale de prévention du terrorisme. Au cours de l'année écoulée, dix personnes fichées et/ou assignées à résidence ont rejoint la centaine de bénéficiaires de SANAD victimes d'un harcèlement policier plus ou moins intense en raison de leur dangerosité présumée pour l'ordre public. Une part substantielle de l'assistance juridique aux personnes fichées réside dans le conseil fourni pour faire prévaloir leurs droits auprès des administrations et notamment obtenir des documents d'identité et des extraits de casier judiciaire, autrement nommé formulaire « B3 ». Dans certains cas, SANAD a adressé des courriers au ministère de l'intérieur pour comprendre les raisons du harcèlement infligé à ses bénéficiaires et demander la levée des mesures liberticides. Des accès aux droits ont pu être assurés après l'envoi de courriers. Dans d'autres cas, face à une administration récalcitrante, SANAD Elhaq a mandaté des avocats pour accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches. Au cours de l'année écoulée, ils ont ainsi obtenu la délivrance de deux cartes d'identité, un passeport et trois B3.

L'extrait de casier judiciaire est un document essentiel dans la vie professionnelle car il est souvent requis par les employeurs. De nombreux bénéficiaires fichés ont des difficultés à obtenir leur B3, en raison de leur fichage ou de mandats de recherches ou affaires judiciaires en cours à leur encontre. Certains ont perdu leur emploi à cause de cela, tandis que d'autres n'ont pas pu être recrutés. Dénués de ressources financières, ils se trouvent ainsi plongés, de même que leur famille, dans une grande précarité et incités à se tourner vers des activités économiques informelles. SANAD Elhaq a mené une recherche pour identifier les obstacles à l'obtention du B3 et les moyens de les surmonter. Le programme a mandaté des avocats pour accompagner les bénéficiaires au sein des différentes administrations compétentes jusqu'à l'obtention du document.

**Housseem**, est chauffeur de bus. Il a déposé une demande de B3 en 2017 mais ne l'a jamais obtenu, sans qu'aucune explication ne lui soit fournie. Par conséquent, il n'a pas pu obtenir de badge professionnel et a écopé de plusieurs amendes qu'il n'était plus en mesure de payer. Il a dû se résoudre à démissionner en novembre 2025.



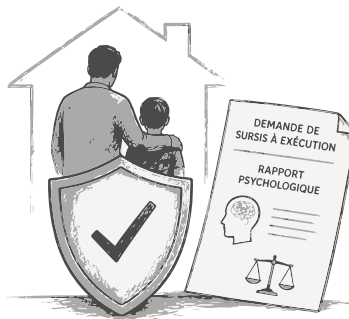
Ahmed, quant à lui, a été titularisé dans la banque dans laquelle il travaille. Depuis avril 2025, il tente d'obtenir un B3, document indispensable à la finalisation de son recrutement. Malgré des relances auprès du poste de police, il n'a jamais eu un retour quant au blocage de sa délivrance.

SANAD Elhaq a mandaté un avocat pour accompagner les deux bénéficiaires dans les méandres administratifs. En février 2026, ils ont enfin pu récupérer leur B3.

Bien souvent, les courriers, recours gracieux et accompagnements d'avocat ne suffisent pas à mettre fin au harcèlement subi par les bénéficiaires fichés ou assignés à résidence. Il est alors nécessaire de porter l'affaire en justice. Ces derniers mois, face à la persistance des violations et au silence de l'administration, les avocats de SANAD Elhaq ont saisi le tribunal administratif pour deux bénéficiaires. Dans un cas, il s'agissait d'un recours mesure utile pour obtenir une carte nationale d'identité. Dans l'autre, l'avocat a demandé le sursis à exécution d'une assignation à résidence.

**Bassem** a appris qu'il était fiché en 2014, lors d'un contrôle routier alors qu'il était avec son épouse à Kasserine. L'année suivante, il a été arrêté par une brigade antiterroriste et a passé 15 jours en garde à vue. Il a été torturé puis a finalement bénéficié d'un non-lieu. Bassem et sa femme ont ensuite eu un petit garçon, aujourd'hui âgé de 11 ans. En 2016, la police a informé Bassem de son assignation à résidence. En raison du harcèlement policier, sa femme l'a

quitté. Bassem doit se reposer sur son frère pour prendre soin de leurs parents âgés. Surtout, il a eu des difficultés à maintenir un contact régulier avec son fils qui résidait dans une autre ville. A plusieurs reprises, les agents sont venus le voir à l'hôtel pour vérifier qu'il était effectivement avec son fils. Il a en outre reçu des visites de la police sur son lieu de travail et à son domicile.



En 2024, SANAD Elhaq a saisi le tribunal administratif d'un recours de plein contentieux afin d'obtenir l'annulation de l'assignation à résidence du bénéficiaire et son indemnisation. Le même jour, l'avocat a déposé une demande de sursis à exécution de l'assignation au motif qu'elle engendre un préjudice important pour la victime. Le tribunal a rejeté cette première demande de sursis, prétextant que Bassem n'avait pas apporté la preuve des conséquences irréparables occasionnées par la mesure. Depuis, il a obtenu la garde de son fils. L'impact de l'assignation n'a cependant pas diminué et continue d'affecter le père et le fils qui se trouvent interdits de partir en vacances et toujours soumis à des contrôles policiers.

Alors que le recours de plein contentieux est toujours en cours d'examen par le tribunal, SANAD Elhaq a décidé de redéposer une demande de sursis consolidé par un rapport psychologique détaillant l'impact de l'assignation à résidence de Bassem sur son fils. La détresse psychologique du jeune garçon est un préjudice pour lui, mais aussi pour son père qui se sent coupable et impuissant à protéger son enfant.

Ce recours repose sur une nouvelle approche de la problématique développée par SANAD cette dernière année. Elle part du constat que le harcèlement policier infligé aux personnes fichées a un impact important et parfois grave sur les familles des bénéficiaires. Les équipes documentent l'impact sur les époux/épouses, parents, enfants et parfois frères et sœurs, non seulement pour fournir à ces victimes indirectes une assistance adaptée, mais aussi pour porter les préjudices qu'ils subissent devant la justice.

Au cours de l'année écoulée, SANAD Elhaq a recueilli les fruits de contentieux – recours pour excès de pouvoir et recours de plein contentieux - initiés les années précédentes. Le programme a ainsi obtenu du tribunal administratif l'annulation de quatre assignations à résidence et de trois fichages, ainsi que des indemnisations pour quatre bénéficiaire victimes de ces mesures. Cependant, les montants des indemnisations, allant de 1 000 à 7 000 TND sont dérisoires par rapport aux préjudices subis par les victimes. Une meilleure documentation des conséquences psychologiques du harcèlement policier sur les bénéficiaires et leur famille dans de futurs recours devrait concourir au prononcé de montant indemnitaires plus justes.

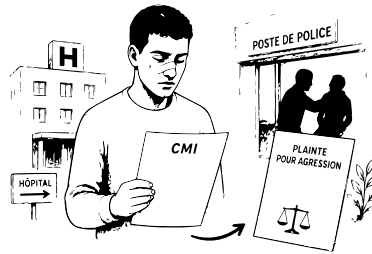
#### **d. Plaider pour la condamnation des auteurs de violence policière**

Outre les catégories de victimes spécifiques évoquées précédemment, SANAD Elhaq apporte une assistance juridique aux victimes de la violence policière « ordinaire » exercée dans des postes de police, des véhicules de police, sur la voie publique et dans des lieux privés, dans le cadre de garde à vue ou encore à la suite d'une dispute survenue entre le bénéficiaire et un agent agissant dans l'exercice de ses fonctions ou dans un cadre privé. L'équipe documente les agressions physiques et psychologiques et collecte des éléments de preuve avant de mandater un avocat pour déposer une plainte pénale, suivre les enquêtes et procès et demander un dépaysement du dossier lorsque le magistrat enquêteur subit des pressions ou que l'enquête stagne.

Ces dernières années, l'équipe juridique a développé son expertise en matière de production et d'analyse de la preuve médicale et médico-légale. Grâce à un réseau d'experts – médecins, psychiatres et psychologues – qu'elle a formés au Protocole d'Istanbul, SANAD Elhaq a étudié des certificats médicaux initiaux (CMI) et des rapports d'hospitalisation pour les utiliser dans le cadre des procédures pénales. Le programme a aussi analysé des rapports d'expertise médico-légale et produit des expertises conformes au Protocole d'Istanbul, incluant une dimension psychologique, pour soutenir la qualification juridique des faits et les demandes de réparation portées par les avocats des bénéficiaires.

Durant la période couverte par ce rapport, SANAD Elhaq a déposé ou assuré le suivi de sept plaintes concernant des bénéficiaires victimes de violence de la part d'agents du ministère de l'Intérieur.

**Omar** a été convoqué au poste de police de son quartier en décembre 2025. Sur place, il s'est retrouvé accusé de vol. La victime du vol a assuré qu'Omar n'en était pas l'auteur, mais les agents de police ont fait pression sur la victime pour l'accuser. Ils ont ensuite emmené Omar dans un



bureau sans caméra et l'ont frappé violemment au point de lui fracturer le nez. Il a été conduit à l'hôpital puis libéré. Grâce à l'intervention de SANAD, Omar a pu récupérer une copie de son CMI et porter plainte pour agression.

SANAD Elhaq sait toutefois que le contentieux pénal est très long. Les victimes doivent attendre des années entre le dépôt de la plainte et la première condamnation de l'agent, sous réserve qu'une enquête soit effectivement diligentée et que cette enquête aboutisse à la mise en accusation des agents. La quête de justice est compliquée par deux problèmes récurrents. Tout d'abord, bien souvent, les accusés ne se présentent pas à leur procès. Ils sont généralement toujours en poste et très certainement au courant des poursuites dont ils font l'objet, mais ils ne daignent pas répondre aux convocations. Ils sont alors condamnés par contumace et la victime doit attendre que l'accusé fasse opposition de sa condamnation pour voir l'ouverture d'un nouveau procès. Pendant ce temps, la victime n'est toujours pas indemnisée et sait qu'elle sera potentiellement exposée à une re-victimisation et qu'elle devra à nouveau défendre le bien-fondé de ses allégations devant un tribunal.

L'autre problème fréquemment observé est l'exercice de poursuites baillonnées. La victime se retrouve accusée, le plus souvent d'outrage à fonctionnaire, par son agresseur, afin de la dissuader de chercher à obtenir justice. L'avocat mandaté par SANAD Elhaq pour accompagner la victime dans sa quête de justice la défend aussi dans l'affaire de représailles.

**Amel**, a été victime d'agressions physiques et verbales dans un poste de police en 2022. SANAD Elhaq a mandaté un avocat qui a porté plainte. Après quelques actes d'enquête menés par le procureur, l'affaire est restée au point mort malgré les relances de l'avocat. C'est donc avec surprise que SANAD Elhaq a appris qu'Amel et l'agent qui l'a agressée ont été condamnés tous les deux par contumace en 2025. L'agent a été condamné à un an d'emprisonnement pour violence à l'encontre d'Amel et cette dernière a été condamnée à un an d'emprisonnement pour violence contre un fonctionnaire public.

L'avocat a fait opposition de la condamnation et SANAD Elhaq a mandaté un psychologue et un médecin afin de réaliser une expertise médico-psychologique conformément au Protocole d'Istanbul. Cette expertise, qui s'est appuyée sur les constats médicaux initiaux (CMI), les photos des



blessures et les témoignages d'Amel et de témoins, met en exergue les séquelles psychologiques importantes laissées par l'agression.

Le rapport final a été remis à la justice dans le cadre du nouveau procès intenté contre Amel après son opposition. Grâce à ce travail de documentation et à la persistance de l'avocat, Amel a finalement été acquittée en 2026. Le rapport médico-psychologique sera de nouveau utilisé dans le cadre du nouveau procès qui sera intenté à l'encontre de l'agent agresseur pour demander la requalification de l'agression en crime de torture et non en simple délit de violence.

SANAD Elhaq a obtenu trois autres victoires au cours de l'année écoulée.

**Sadok** avait été agressé dans un poste de police en 2020. Pendant les cinq années qui ont suivi, SANAD Elhaq l'a accompagné dans son parcours de justice. L'équipe a fait analyser la documentation médico-légale du dossier par un expert médical du réseau SANAD. Cette analyse a permis à l'avocate de consolider ses demandes de réparation. L'accusé, réalisant qu'il avait de grandes chances d'être condamné, a proposé à la victime de lui verser une indemnisation en échange de son abandon du procès. Sadok a accepté et a pu ainsi toucher une indemnisation qu'il aurait dû attendre encore des mois, voire des années, s'il n'y avait pas eu cette transaction officieuse. Malgré le désistement de Sadok, l'accusé a tout de même été condamné à trois mois d'emprisonnement.

Dans deux autres affaires, SANAD Elhaq a obtenu des tribunaux pénaux qu'ils condamnent les agents agresseurs et prononcent des indemnisations pour les victimes.

La victoire la plus remarquable est celle obtenue dans l'affaire de **Jasser** dont la vie a été détruite il y a dix ans par une agression policière ayant causé un handicap de 80%. Accompagné par SANAD depuis 2016 dans une quête de justice à rebondissement, il a enfin obtenu un jugement définitif fin 2025. Une cour d'appel a condamné les deux agents agresseurs à 3 ans ferme pour l'un et 2 ans avec sursis pour le second, et à indemniser la victime à hauteur de 180 000 TND.

SANAD Elhaq va à présent s'attaquer à la problématique de l'exécution des décisions de justice. Même après un jugement définitif, l'indemnisation effective des victimes et l'arrestation des agents condamnés à une peine ferme ne vont pas de soi.

## Défendre les défenseurs

SANAD Elhaq apporte une assistance juridique d'urgence et de long terme aux défenseurs des droits humains (militants écologistes, journalistes, avocats, militant-e-s associatifs) arrêtés ou poursuivis en Tunisie. L'intervention prend plusieurs formes : mandatement rapide d'avocats pour les gardes à vue et les premières audiences, suivi des procédures d'instruction, plaidoyer international via l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits humains (OBS/FIDH-OMCT), appels urgents aux Rapporteurs spéciaux de l'ONU, observations de procès.

Si, dans certaines affaires, SANAD a obtenu des condamnations légères ou beaucoup moins sévères qu'escompté, on ne peut que relever que la période couverte par ce rapport est marquée par une intensification préoccupante des poursuites contre les défenseurs des droits humains : ciblage des avocats pour des déclarations publiques, instrumentalisation de la loi antiterroriste contre la défense, répression des militants environnementaux, criminalisation du travail associatif anti-raciste et dimension genrée de la répression, les femmes défenseuses subissant des formes spécifiques de violence, d'atteinte à la réputation et d'intimidation sexuelle.



# V-

## AGIR

L'année écoulée se caractérise par une aggravation des vulnérabilités sociales, économiques et administratives des personnes accompagnées, dans un contexte de réduction progressive des marges d'action des acteurs associatifs.

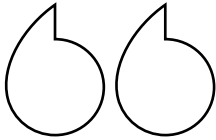
Le rétrécissement de l'espace civique, l'intensification du recours aux mécanismes judiciaires et administratifs ainsi que la fragilisation des financements internationaux ont affecté directement les capacités de protection et de soutien des organisations. Dans ce système sous tension, la continuité des accompagnements et l'accès effectif aux droits sont des enjeux centraux.

### **5.1. Des parcours fragilisés par l'instabilité**

La continuité des parcours des personnes accompagnées dépend directement de la capacité des organisations à maintenir leurs activités dans la durée. Or, ces organisations sont elles-mêmes fortement exposées aux évolutions du cadre politique, administratif et financier, qui conditionnent leurs marges d'action.

Toute rupture organisationnelle, même temporaire, produit immédiatement des effets sur l'accès aux droits des bénéficiaires. La suspension temporaire du bureau de l'OMCT en Tunisie en novembre 2025 a entraîné l'interruption immédiate des activités de SANAD, privant les victimes de torture et de mauvais traitements d'un dispositif d'accompagnement unique.

Plusieurs bénéficiaires relient leur sentiment d'insécurité au climat actuel. La mise en œuvre d'une politique pénale répressive, la criminalisation des défenseurs des droits humains sont perçues comme des signaux d'instabilité du cadre de protection.

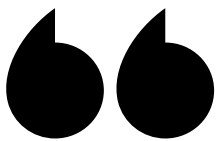


*« Si SANAD s'arrête, je n'ai plus personne »,*

*« Quand j'ai vu que les activités étaient suspendues, j'ai paniqué. J'ai eu l'impression que tout ce que j'avais construit a disparu d'un coup »,*

*« SANAD représentait le seul espace à travers lequel je pouvais espérer faire valoir mes droits de citoyen et trouver un véritable soutien. Lorsque j'ai appris que toutes les activités étaient suspendues, j'ai ressenti un profond retour à la case départ, comme si toutes mes perspectives de protection et d'accompagnement s'étaient effondrées ».*

Un élément revient de manière transversale dans les entretiens : la fatigue. Elle est à la fois physique, cognitive et émotionnelle, et directement liée à la répétition des épreuves, à l'instabilité des situations et à la difficulté d'accès aux droits. Elle se traduit par des difficultés à maintenir les démarches dans le temps, une surcharge mentale liée à la multiplication des urgences, un sentiment d'isolement dans la gestion des problèmes et une perte progressive de projection dans l'avenir.



*« Je suis épuisée... J'ai perdu ma santé, ma force et ma capacité à continuer. Au lieu de courir entre les tribunaux et les administrations, me voilà aujourd'hui à courir d'un hôpital à l'autre. »*

*« Dans ma propre famille, je n'ai pas trouvé la compassion dont j'avais besoin. A SANAD, je l'ai enfin trouvée. »*

## 5.2. Des vulnérabilités qui se renforcent mutuellement

Le travail des équipes de SANAD se caractérise par la coexistence de deux temporalités : répondre à des situations de crise immédiate et assurer le suivi de parcours qui s'inscrivent sur plusieurs années.

Les interventions sont fréquemment déclenchées dans des délais très courts (arrestations, documents administratifs à fournir, besoins médicaux urgents, difficultés financières immédiates) ce qui impose une forte réactivité des équipes. Dans le même temps, l'accompagnement nécessite une présence durable afin de soutenir l'accès aux droits, les démarches administratives ou la stabilisation des situations individuelles.

Cette articulation permanente entre urgence et accompagnement de long terme exerce une pression importante sur les équipes. Les professionnelles sont ainsi confrontées à la répétition de situations de détresse et d'injustice dans un contexte où les possibilités d'orientation et de coopération se réduisent progressivement.

L'aggravation des vulnérabilités individuelles et la réduction des capacités d'intervention des associations contribuent à un déséquilibre croissant entre les besoins d'accompagnement et les ressources disponibles pour y répondre. Cette tension se traduit par une pression accrue sur les structures encore actives et les professionnelles qui y travaillent.

*« Il est parfois éprouvant de voir, jour après jour, la souffrance, l'abandon et les injustices que subissent les bénéficiaires. Et pourtant, je suis profondément touchée de constater qu'un mot bienveillant, une orientation adaptée ou un accompagnement concret peuvent suffire à raviver en eux une étincelle d'espoir. »*

## 5.3. Des capacités de protection et d'accompagnement à préserver

Face à ces contraintes, l'enjeu devient de préserver la possibilité même de parcours d'accompagnement cohérents malgré l'instabilité croissante des conditions d'intervention. Pour SANAD, cela implique de renforcer les capacités de réponse aux situations critiques et aux besoins de stabilisation immédiate des personnes les plus vulnérables. Cette orientation suppose d'adapter les modalités d'intervention à des vulnérabilités de plus en plus cumulatives : affiner les outils d'analyse des situations, poursuivre les efforts de documentation, repositionner certaines actions d'insertion dans une logique de soutien progressif, renforcer le travail partenarial afin d'anticiper les risques d'interruption des suivis.

Au niveau organisationnel, cela implique de sécuriser les ressources indispensables à la durabilité des activités, tout en maintenant une capacité d'ajustement permanent entre urgence et accompagnement de long terme.

Dans cette perspective et dans une logique de pérennisation du dispositif face à la fragilisation du cadre institutionnel, l'OMCT poursuit une trajectoire engagée depuis 2018 visant à l'autonomisation progressive du programme SANAD et à la création d'une structure nationale indépendante. Initialement pensée comme une démarche de consolidation organisationnelle, cette orientation prend aujourd'hui une dimension plus directement stratégique au regard des évolutions récentes en Tunisie.

Enfin, dans une période marquée par une forte intensité émotionnelle et opérationnelle, la continuité des activités repose en grande partie sur l'engagement, la capacité d'adaptation et l'investissement constant des équipes. L'attention continue portée au bien-être par la prévention des risques psychosociaux demeure une dimension essentielle de la pérennité de SANAD.

# **IV. REMERCIER**

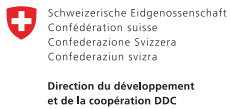
L'OMCT remercie avant tout les professionnels qui la compose. Leur engagement quotidien rend possible la continuité de l'accompagnement des victimes de torture et de mauvais traitements en Tunisie. Dans un contexte marqué par une violence omniprésente, des contraintes, des contraintes croissantes et une instabilité persistante, leur travail, leur adaptabilité, leur attention constante aux personnes accompagnées et leur souci de leurs collègues constituent le socle du programme SANAD.

L'OMCT adresse également sa reconnaissance aux membres de son réseau d'avocats, aux professionnels de santé, aux partenaires associatifs et aux acteurs institutionnels qui contribuent, malgré les difficultés actuelles, à maintenir des espaces de protection, d'écoute et d'accès aux droits. Ce travail s'inscrit plus largement dans un engagement collectif entre toutes celles et ceux qui œuvrent pour la défense des droits humains. Dans ce lien commun se déploie une forme de résistance et d'espoir : celle de croire, ensemble, à la possibilité d'une société plus juste.

Une pensée particulière est adressée à Me Mokhtar Trifi et à Gerald Staberock, dont l'engagement constant, la vision et le soutien ont profondément contribué à faire du bureau Tunisie de l'OMCT ce qu'il est aujourd'hui. Leur confiance dans la nécessité d'un accompagnement global des victimes et leur attachement à la défense des droits humains ont durablement façonné le programme SANAD.

L'OMCT exprime également sa profonde reconnaissance aux personnes victimes de torture et de mauvais traitements accompagnées par SANAD. Leur force, leur dignité et leur persévérance face à l'injustice constituent une source constante d'inspiration et rappellent le sens de cet engagement collectif.

L'OMCT remercie enfin ses bailleurs de fonds pour leur soutien, en particulier la Direction du Développement et de la Coopération suisse, l'Union européenne, les Pays-Bas, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme ainsi que le Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture.



Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de l'OMCT et ne saurait être interprété comme reflétant la position des institutions qui soutiennent ses activités.

Ce rapport a été rédigé par Najla Talbi, Nejla Slim, Hélène Legeay et Bertille Pissavy-Yvernault à partir des données, analyses et observations produites collectivement par les équipes. L'OMCT remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à sa relecture et à sa finalisation.

L'OMCT autorise la reproduction d'extraits de cette publication sous réserve d'en mentionner la source.

Conception : LMDK Agency  
Juin 2026







